

Section financière

24	Rapport de gestion
65	Rapport de la direction
66	Rapport de l'auditeur indépendant
67	États consolidés des résultats
71	Notes complémentaires

Autres renseignements

96	Répertoire de la haute direction
IBC	Renseignements à l'intention des actionnaires

rapport de gestion annuel

Au 11 mars 2011

Le rapport qui suit porte sur la situation financière et les résultats d'exploitation consolidés de Corporation Shoppers Drug Mart (la « Société ») pour les périodes visées, ainsi que sur certains facteurs qui, de l'avis de la Société, pourraient influencer sur sa situation financière, ses flux de trésorerie et ses résultats d'exploitation prospectifs. Le présent rapport doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés audités de la Société et les notes complémentaires pour la période de 52 semaines terminée le 1^{er} janvier 2011 (les « états financiers consolidés »). L'exercice de la Société porte sur une période de 52 ou de 53 semaines se terminant le samedi le plus proche du 31 décembre.

Informations et déclarations prospectives

Le présent document renferme des informations et des déclarations prospectives qui constituent des « informations prospectives » en vertu de la loi canadienne sur les valeurs mobilières et qui peuvent être importantes à l'égard, notamment, des opinions, des projets, des objectifs, des estimations, des intentions et des attentes de la Société. Les informations et déclarations prospectives se reconnaissent habituellement à l'emploi de termes comme « prévoir », « croire », « s'attendre à », « estimer », « projeter », « viser », « avoir l'intention », « envisager » et d'autres expressions de même nature, ainsi qu'à l'emploi du futur ou du conditionnel. Les informations prospectives explicitement exprimées dans le présent document comprennent, sans toutefois s'y limiter, des déclarations qui ont trait aux résultats d'exploitation et financiers futurs de la Société, notamment les prévisions à l'égard des ventes, du bénéfice et des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation formulées sous la rubrique « Stratégies et perspectives », à ses dépenses en immobilisations prévues présentées sous la rubrique « Stratégies et perspectives » et à la section « Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement » sous la rubrique « Situation de trésorerie et sources de financement », à sa politique future en matière de dividendes présentée à la section « Politique de dividendes » sous la rubrique « Structure du capital et situation financière », ainsi qu'à sa capacité à mettre en œuvre ses stratégies futures d'exploitation, d'investissement et de financement présentées sous la rubrique « Stratégies et perspectives ».

Les informations et déclarations prospectives contenues dans les présentes reposent sur certains facteurs et certaines hypothèses, lesquels sont parfois présentés avec l'information et les déclarations prospectives connexes qui figurent dans les présentes. Des risques, des incertitudes et d'autres facteurs connus et inconnus sur lesquels la Société ne peut exercer de contrôle ni ne peut prévoir sont inhérents aux informations et déclarations prospectives. Ces risques, incertitudes et autres facteurs peuvent faire en sorte que les prévisions, projections, hypothèses ou conclusions de la Société se révèlent inexactes, ou que ses plans, objectifs ou déclarations ne se réalisent pas. Les résultats réels ou les faits nouveaux peuvent différer de façon importante de ceux envisagés par les informations et déclarations prospectives.

Les principaux facteurs de risque susceptibles de causer des écarts importants entre les résultats réels et les informations et déclarations prospectives contenues dans les présentes incluent, mais sans s'y limiter, le risque de changements défavorables aux lois et règlements en ce qui a trait aux médicaments sur ordonnance et à leur vente, notamment aux programmes de remboursement des médicaments et à l'accès aux remises par les fabricants, ou les changements à ces lois et règlements qui entraîneraient une hausse des coûts pour se conformer à ceux-ci; le risque que la Société soit dans l'incapacité de mettre en œuvre des stratégies visant à gérer l'incidence des règlements adoptés en 2010 dans la province d'Ontario visant à modifier le régime de médicaments de l'Ontario, de l'entrée en vigueur en 2010 de l'entente de services pharmaceutiques dans la province de la Colombie-Britannique et des projets de réforme du régime de médicaments proposés ou annoncés dans d'autres provinces du Canada, principalement l'Alberta, le Québec, la Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve et le Labrador; le risque de changements défavorables quant au contexte financier et économique au Canada et à l'échelle mondiale; le risque de concurrence accrue des autres détaillants; le risque que la Société soit incapable de gérer sa croissance et de maintenir sa rentabilité; le risque lié à la fluctuation des taux d'intérêt; le risque de variations défavorables importantes des taux de change; le risque lié à l'incapacité d'attirer et de retenir des pharmaciens et des employés clés; le risque que les systèmes de technologies de l'information de la Société ne soient pas adaptés aux besoins des activités de la Société; le risque lié à la variation des contributions estimatives de la Société aux régimes de retraite et aux régimes d'avantages complémentaires de retraite, qui pourrait avoir une incidence défavorable sur le rendement financier de la Société; le risque lié à des changements dans les relations entre la Société et les tiers fournisseurs de services, le risque que la Société ne réussisse pas à louer ou à trouver des emplacements appropriés pour ses établissements à des conditions financières favorables; le risque de changements défavorables dans les résultats d'exploitation de la Société en raison des fluctuations saisonnières; le risque lié aux autres arrangements pour la sélection de fournisseurs de produits génériques, y compris les risques liés à la propriété intellectuelle et à la responsabilité du fait des produits; le risque lié aux modifications ou à la création de lois, règles et règlements fédéraux et provinciaux, notamment les lois, règles et règlements ayant trait à l'environnement et à la protection de la vie privée, qui pourraient avoir des conséquences négatives importantes sur les activités et l'exploitation de la Société; le risque que la violation d'une loi, que le non-respect des politiques de la Société ou qu'un comportement non conforme à l'éthique ait une incidence négative sur le rendement financier de la Société; les risques liés aux biens et risques divers; le risque d'accident sur les lieux de travail ou de problèmes de santé; le risque que des modifications apportées aux lois fiscales ou à l'interprétation éventuelle de celles-ci aient des répercussions défavorables sur les activités et l'exploitation de la Société; le risque que la création ou la modification de prises de position comptables ait un effet négatif sur la Société; les risques liés au rendement du réseau d'établissements des franchisés; le risque lié à l'incidence défavorable importante découlant des litiges; le risque que la réputation des marques privilégiées par la Société, de leurs fournisseurs ou de leurs fabricants soit ternie et le risque que des événements ou une série d'événements provoquent l'interruption des activités.

Cette énumération n'est pas exhaustive et ne présente pas tous les facteurs qui peuvent avoir une incidence sur les informations et déclarations prospectives de la Société. Tout investisseur ou toute autre personne intéressée doit évaluer attentivement ces facteurs ainsi que d'autres facteurs et éviter de se fier indûment à ces informations et déclarations prospectives. Des renseignements supplémentaires à l'égard de ces facteurs ainsi que d'autres facteurs de risque figurent dans les documents publics de la Société déposés auprès des autorités provinciales en valeurs mobilières. Les informations et déclarations prospectives contenues dans les présentes traduisent uniquement les points de vue de la Société en date des présentes. Les informations et déclarations prospectives contenues dans les présentes et portant sur les résultats d'exploitation, la situation financière ou les flux de trésorerie fondées sur des hypothèses concernant des situations économiques ou des plans d'actions futurs sont présentées dans le but d'aider les actionnaires de la Société à comprendre le point de vue de la direction en ce qui concerne ces résultats futurs et ne conviennent pas nécessairement à d'autres fins. Bien que la Société s'attende à ce que des événements et faits nouveaux ultérieurs puissent donner lieu à des changements de position, la Société ne s'engage pas à mettre à jour les informations et déclarations prospectives, sauf si les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent.

Des renseignements additionnels sur la Société, y compris la notice annuelle, sont disponibles à l'adresse www.sedar.com.

Aperçu

La Société est le concédant de licences de pharmacies de détail offrant une gamme complète de services, exploitées sous la dénomination Shoppers Drug Mart^{MD} (Pharmaprix^{MD} au Québec). Au 1^{er} janvier 2011, les licenciés de la Société (les « franchisés ») détenaient et exploitaient 1 182 pharmacies de détail Shoppers Drug Mart/Pharmaprix). Un franchisé est un pharmacien-propriétaire d'une société à laquelle la Société a octroyé une licence lui permettant d'exploiter une pharmacie de détail à un endroit précis sous les marques de commerce de la Société. Les établissements licenciés de la Société sont situés dans des emplacements de choix dans chaque province et dans deux territoires, ce qui fait de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix un des établissements de détail les plus pratiques au Canada. Par ailleurs, la Société a franchisé ou détient 59 pharmacies de cliniques médicales, qui exercent leurs activités sous l'enseigne Shoppers Simply Pharmacy^{MD} (Pharmaprix Simplement Santé^{MD} au Québec) et huit destinations beauté offrant des produits de luxe, exploitées sous la dénomination Murale^{MC}.

La Société a misé avec succès sur sa position de chef de file dans le secteur pharmaceutique et sur les emplacements adéquats de ses établissements pour s'emparer d'une part importante du marché des produits de l'avant du magasin. Les catégories de produits de l'avant du magasin comprennent les médicaments en vente libre, les produits de santé et de beauté, les cosmétiques et les parfums (dont des marques de prestige), des produits ménagers courants essentiels ainsi que des articles saisonniers. La Société propose également une gamme variée de produits de très grande qualité commercialisés sous les marques LifeBrand^{MD}, Quo^{MD}, Etival^{MC}, Baléa^{MD}, Everyday Market^{MD}, Bio-Life^{MD}, Nativa^{MD}, Simply Food^{MC} et Easypix^{MD}, entre autres, et des services à valeur ajoutée comme le programme HealthWATCH^{MD} qui offre des conseils aux patients sur les médicaments, sur la gestion des soins thérapeutiques et sur la santé et le bien-être, ainsi que le programme de fidélisation de la carte Shoppers Optimum^{MD}/Pharmaprix Optimum^{MD}, l'un des plus importants programmes de fidélisation au Canada. Au cours de l'exercice 2010, la Société a inscrit des ventes consolidées d'environ 10,4 G\$.

Aux termes des accords d'octroi de licences conclus avec les franchisés, la Société injecte les capitaux nécessaires et fournit un soutien financier aux franchisés afin de leur permettre d'exploiter des pharmacies Shoppers Drug Mart^{MD}, Pharmaprix^{MD}, Shoppers Simply Pharmacy^{MD} et Pharmaprix Simplement Santé^{MD} sans investissement initial. La Société offre également une gamme de services visant à faciliter la croissance et la rentabilité des activités de chaque franchisé. Ces services comprennent l'utilisation des marques de commerce, le soutien opérationnel, la commercialisation et la publicité, l'approvisionnement et la distribution, la technologie informatique et la comptabilité. En contrepartie de ces services et d'autres services, les franchisés versent des frais à la Société. La Société paie les agencements, les améliorations locatives et le matériel et les loue aux franchisés sur des périodes allant de 2 à 15 ans, tout en conservant les titres de propriété. La Société apporte également son soutien aux franchisés pour les aider à combler leurs besoins en fonds de roulement et de financement à long terme au moyen de prêts et de garanties.

Aux termes des accords d'octroi de licences, la Société reçoit une quote-part importante des profits revenant aux établissements des franchisés. Cette quote-part traduit les investissements faits par la Société dans les établissements des franchisés et ses engagements envers eux.

La Société exerce ses activités au Québec principalement sous les raisons sociales Pharmaprix^{MD} et Pharmaprix Simplement Santé^{MD}. Aux termes des lois du Québec, les bénéfices tirés des médicaments sur ordonnance ou d'établissements de santé ne peuvent être gagnés que par des pharmaciens ou des sociétés contrôlées par des pharmaciens. Compte tenu de ces restrictions, les accords d'octroi de licences utilisés au Québec diffèrent des accords conclus avec les franchisés dans d'autres provinces. Les pharmacies Pharmaprix^{MD} et Pharmaprix Simplement Santé^{MD} et leurs franchisés bénéficient cependant de la même infrastructure et du même soutien que toutes les autres pharmacies Shoppers Drug Mart^{MD} et Shoppers Simply Pharmacy^{MD} et tous les autres franchisés.

La Société a établi que les établissements individuels des franchisés qui constituent son réseau d'établissements sont considérés comme des entités à détenteurs de droits variables et que la Société en est le principal bénéficiaire, conformément à la note d'orientation concernant la comptabilité n° 15, intitulée « Consolidation des entités à détenteurs de droits variables » (la « NOC-15 »), de l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Ainsi, les établissements des franchisés sont assujettis à la consolidation par la Société. Cependant, les établissements des franchisés demeurant des personnes morales distinctes de la Société, la consolidation de ces établissements n'a aucune incidence sur les risques sous-jacents auxquels fait face la Société. Se reporter à la note 1 des états financiers consolidés de la Société.

La Société détient et exploite également 63 centres de soins de santé à domicile Shoppers Home Health Care^{MD}. Ces établissements de détail exercent des activités de vente et d'entretien d'instruments de soins à domicile, d'équipement médical, de produits de soins à domicile et d'équipement de mobilité durable aux clients institutionnels et de détail.

Outre son réseau d'établissements de détail, la Société détient le Réseau de santé spécialisé Shoppers Drug Mart Inc., un fournisseur de services pharmaceutiques et de distribution de médicaments spécialisés qui offre également une gamme complète de services de soutien aux patients, et MediSystem Technologies Inc., un fournisseur de produits et de services pharmaceutiques pour des établissements de soins de longue durée en Ontario et en Alberta.

La Société réalise la plus grande partie de ses ventes par l'intermédiaire du réseau de pharmacies de détail; la majorité de ses actifs servent à l'exploitation de ces pharmacies. Par conséquent, les renseignements présentés dans les états financiers consolidés de la Société portent sur un seul secteur d'exploitation. Les produits générés par le Réseau de santé spécialisé Shoppers Drug Mart Inc. et MediSystem Technologies Inc. sont présentés dans les ventes de médicaments sur ordonnance des pharmacies de détail de la Société. Les produits générés par les centres de soins de santé à domicile Shoppers Home Health Care^{MD} et les boutiques Murale^{MC} sont présentés dans les ventes de produits de l'avant du magasin des pharmacies de détail de la Société.

Stratégies et perspectives

Les stratégies de la Société consistent à stimuler la croissance des ventes, à maximiser la marge brute en dollars et les flux de trésorerie liés à l'exploitation, à optimiser les occasions de réduire les coûts et à fidéliser la clientèle. La Société est d'avis que l'exécution adéquate de ses stratégies consolidera sa position en tant que concédant de licences du plus important groupe de pharmacies du Canada, favorisant ainsi une augmentation des produits et de la rentabilité ce qui, à son tour, devrait procurer une valeur accrue pour les actionnaires à long terme.

De l'avis de la Société, les variations démographiques et le vieillissement de la population au Canada continueront d'appuyer la croissance des marchés des produits et services pharmaceutiques et de beauté. Elle croit qu'elle demeure bien positionnée pour bénéficier de cette croissance prévue, compte tenu de la grande notoriété de sa marque, de la solidité de son réseau d'établissements des franchisés, de sa gamme innovante de produits et services pharmaceutiques, de santé et de beauté, de la commodité de l'emplacement de ses établissements et de ses investissements dans des activités connexes du secteur de la santé et de l'esthétique.

Le dévouement du réseau d'établissements des franchisés de la Société, conjugué à sa capacité de recruter, de former et de retenir des pharmaciens et des techniciens compétents, a été et continue d'être un des principaux facteurs ayant permis à la Société de s'établir comme chef de file dans la pratique de la pharmacie communautaire et la santé. Pour ce qui est de l'avenir, la Société compte renforcer cette position de chef de file en continuant d'offrir des produits, des services et des programmes pharmaceutiques innovants, dont ses médicaments génériques de marque maison commercialisés sous la marque SANIS^{MC} lancés en 2010, qui visent à améliorer le bilan de santé des patients, à fidéliser les patients et les tiers payeurs, à accroître les parts du marché et à améliorer la rentabilité. En outre, la mise en place continue des établissements Shoppers Simply Pharmacy^{MD} et Pharmaprix Simplement Santé^{MD} devrait offrir une plus grande commodité d'accès aux patients grâce à l'ajout de points de service au réseau national de la Société, tout en permettant à cette dernière d'enregistrer les prescriptions au point d'origine, lui procurant ainsi une nouvelle plateforme de croissance.

Grâce à l'expertise et au talent de ses conseillères en beauté, la Société s'est imposée comme l'une des premières destinations beauté au Canada. En misant sur l'expansion de ses BeautyBOUTIQUES^{MC}/Galeries Beauté^{MC} dans les établissements Shoppers Drug Mart^{MD} et Pharmaprix^{MD}, sur l'ajout de produits pour les soins de la peau, de produits de beauté et de parfums de marques exclusives et sur l'accent soutenu mis sur la formation de ses conseillères en beauté, la Société compte accroître le degré de satisfaction et la fidélité de sa clientèle, et gagner une part du marché. La Société est également d'avis que Murale^{MC}, son concept novateur de boutiques beauté de produits de luxe qui allie parfaitement santé et beauté et permet aux clients d'avoir accès à des marques de prestige exclusives de même qu'à un service de grande qualité, sert à renforcer sa présence déjà bien établie dans cette catégorie.

Selon la Société, la priorité accordée aux produits et services pharmaceutiques, de santé et de beauté, conjuguée à l'accent continu sur l'excellence opérationnelle et la commercialisation améliorée, y compris la mise en marché de nouveaux produits et d'un plus grand choix de produits de marques maison et de marques exclusives, combinée à l'utilisation stratégique du programme de fidélisation de la clientèle Shoppers Optimum^{MD}/Pharmaprix Optimum^{MD}, contribuera à accroître la commodité de nos établissements, à améliorer l'expérience de magasinage de nos clients et à rehausser notre proposition de valeur. Par conséquent, la position de nos établissements Shoppers Drug Mart^{MD} et Pharmaprix^{MD} comme destination de choix pour se procurer des produits de l'avant du magasin, y compris les médicaments en vente libre, les produits de santé et de beauté, les articles saisonniers ainsi que les produits ménagers courants essentiels, devrait s'en trouver ainsi renforcée.

De plus, d'après la Société, sa présence dans des marchés de la santé connexes lui fournit des canaux supplémentaires pour offrir des services de santé aux patients et accroître ses activités. Grâce au Réseau de santé spécialisé Shoppers Drug Mart Inc., à MediSystem Technologies Inc., et à ses 63 centres de soins de santé à domicile Shoppers Home Health Care^{MD}, la Société estime qu'elle a accru sa capacité à répondre aux divers besoins de santé des clients dans plusieurs aspects de leur vie.

Le programme d'investissement du réseau d'établissements de la Société a un effet positif sur la croissance des ventes, car il vise la construction de nouveaux établissements, l'agrandissement et la rénovation d'établissements existants ainsi que la réimplantation d'autres établissements vers de meilleurs emplacements, quoique dans un moindre mesure qu'au cours des exercices antérieurs, en raison des projets de réforme du régime de médicaments mis en œuvre en 2010 dans plusieurs provinces. La Société continue de saisir les occasions intéressantes sur le marché pour acquérir des pharmacies et des fichiers d'ordonnances. Toutefois, ces activités ont également ralenti au cours de l'exercice 2010 par rapport aux périodes antérieures. Au cours de l'exercice 2010, la Société a ouvert ou acquis 75 nouvelles pharmacies, dont 43 étaient des réimplantations, et a consolidé ou fermé dix établissements de plus petite taille. Outre ces activités, la Société a procédé à 27 agrandissements importants de pharmacies et a ouvert deux boutiques Murale^{MC} au cours de l'exercice. Ces activités lui ont permis d'augmenter de 6,4 % la superficie de vente au cours de l'exercice 2010, ce qui représente plus de 12,7 millions de pieds carrés à la clôture de l'exercice. La Société a l'intention de continuer à faire des investissements dans son réseau d'établissements dans le but d'augmenter le nombre et la superficie moyenne de ses établissements offrant une gamme complète de services. Ces pharmacies à grande surface offrent aux clients une plus grande commodité et une gamme élargie de produits de l'avant du magasin tout en maintenant la qualité élevée du service qui fait la renommée de Shoppers Drug Mart^{MD} et de Pharmaprix^{MD}. De plus, la Société poursuivra la mise en place des pharmacies de plus petite taille de Shoppers Simply Pharmacy^{MD} et de Pharmaprix Simplement Santé^{MD}. De façon générale, les dépenses en immobilisations et les acquisitions de la Société ont toujours été financées en grande partie à même les flux de trésorerie autogénérés et, au besoin, par des emprunts supplémentaires.

Au cours de l'exercice 2011, la Société prévoit une augmentation du total des ventes se situant entre 2,0 % et 3,0 %. Cette prévision est fondée sur une croissance prévue des ventes de produits de l'avant du magasin, selon les établissements comparables, qui se chiffre entre 2,0 % et 3,0 % et sur une croissance inchangée des ventes en pharmacie, selon les établissements comparables. En ce qui concerne les ventes en pharmacie, on prévoit que la hausse marquée du nombre d'ordonnances exécutées sera largement contrebalancée par la diminution continue de la valeur moyenne des médicaments sur ordonnance, cette diminution étant principalement attribuable aux baisses des taux de remboursement des médicaments sur ordonnance génériques qui découlent des récents projets de réforme du régime de médicaments mis en œuvre dans plusieurs provinces. En outre, il est prévu que l'augmentation des taux d'utilisation des médicaments sur ordonnance génériques sera un facteur qui contribuera au déclin de la valeur moyenne des médicaments sur ordonnance.

En 2011, la Société envisage d'affecter un montant d'environ 360 M\$ aux dépenses en immobilisations, dont une tranche d'à peu près 75 % sera investie dans son réseau d'établissements, y compris tout investissement connexe en vue d'acquérir des pharmacies, des fichiers d'ordonnances et des terrains. Cet investissement devrait entraîner une augmentation de la superficie de vente de son réseau d'établissements de détail d'environ 4,5 %. Pour réaliser cet objectif, la Société prévoit ajouter entre 50 et 55 nouvelles pharmacies, dont environ 35 seront des réimplantations; de plus, entre 25 et 30 pharmacies feront l'objet de travaux d'agrandissement importants. La Société prévoit également rénover jusqu'à 40 pharmacies existantes, en les transformant en établissements modèles de plus petite taille, conformes à la marque des pharmacies de grande taille de la Société et offrant la même gamme de produits ainsi que les mêmes services aux consommateurs.

Selon les hypothèses susmentionnées, la Société prévoit que le BAIIA (bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement) se situera entre 1,220 G\$ et 1,250 G\$ pour 2011. De plus, en 2011, on suppose que le taux d'augmentation d'un exercice à l'autre de l'amortissement de la Société diminuera pour s'établir à environ 12 %. Cette baisse se traduira par un bénéfice par action (dilué) estimatif qui se situera entre 2,80 \$ et 2,90 \$, la croissance du bénéfice devant prendre un nouvel essor au cours du second semestre de l'exercice.

Il est prévu que les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation continueront d'augmenter proportionnellement avec la croissance prévue des ventes et du bénéfice net de la Société et la diminution d'un exercice à l'autre de son programme d'investissement et de dépenses en immobilisations. Les flux de trésorerie seront par ailleurs plus que suffisants pour financer les investissements et les versements de dividendes de la Société, le solde demeurant disponible à des fins de rachat d'actions ou de remboursement de la dette.

Se reporter aux sections « Secteur et réglementation », « Contexte économique et financier » et « Risque lié à l'immobilier » sous la rubrique « Risques et gestion du risque », et à la section « Gestion du capital et risque d'illiquidité » sous la rubrique « Risques liés aux instruments financiers » du présent rapport pour une analyse de certains risques auxquels la Société est exposée dans le cours normal de ses activités et qui pourraient éventuellement avoir une incidence sur sa capacité à réaliser ses projets avec succès en ce qui a trait à la croissance des ventes et aux dépenses en immobilisations, notamment la croissance soutenue et l'expansion de son réseau d'établissements de détail. Sous réserve de ces facteurs et de la performance de l'économie canadienne et des conditions du marché des capitaux en 2011, la Société juge qu'elle est en mesure de mettre en œuvre ses stratégies axées sur l'exploitation, l'investissement et le financement en 2011 et pour les exercices suivants. Une mise en œuvre équilibrée et réussie de ces stratégies se traduira par des gains à long terme sur le marché et permettra de générer une valeur accrue pour les actionnaires, grâce à une plus-value du cours de l'action et des dividendes, lesquels sont susceptibles d'être maintenus à long terme.

Vue d'ensemble des résultats financiers

Principales données d'exploitation, d'investissement et de financement

Voici un aperçu des résultats d'exploitation de la Société pour la période de 52 semaines terminée le 1^{er} janvier 2011, comparativement à la période de 52 semaines terminée le 2 janvier 2010, et certaines autres données relatives aux activités d'investissement pour la période de 52 semaines terminée le 1^{er} janvier 2011 ainsi qu'à la situation financière arrêtée à cette date.

- Ventes de 10,376 G\$, soit une hausse de 3,9 %.
- Croissance totale de 2,1 % des ventes selon les établissements comparables.
 - > Croissance de 1,7 % des ventes de médicaments sur ordonnance selon les établissements comparables.
 - > Croissance de 2,5 % des ventes de produits de l'avant du magasin selon les établissements comparables.
- Croissance de 4,7 % du nombre d'ordonnances.
 - > Croissance de 3,0 % du nombre d'ordonnances selon les établissements comparables.
- BAIIA⁽¹⁾ de 1,184 G\$. BAIIA ajusté⁽²⁾ de 1,194 G\$, soit une hausse de 4,3 %.
 - > Marge du BAIIA⁽³⁾ de 11,41 %. Marge du BAIIA après ajustement⁽⁴⁾ de 11,51 %, soit une augmentation de 5 points de base.
- Bénéfice net de 591 M\$ ou 2,72 \$ par action (dilué). Bénéfice net après ajustement⁽⁵⁾ de 598 M\$, ou 2,75 \$ par action (dilué), soit une augmentation de 2,2 %.
- Programme de dépenses en immobilisations de 484 M\$, comparativement à 593 M\$ pour l'exercice précédent.
 - > 75 nouvelles pharmacies ont été ouvertes ou acquises, dont 43 sous forme de réimplantations.
 - > 27 pharmacies ont été agrandies de façon importante.
 - > Deux nouvelles boutiques Murale^{MC} offrant des produits de beauté ont été ouvertes.
 - > Accroissement de 6,4 % de la superficie de vente du réseau d'établissements de détail, ce qui représente plus de 12,7 millions de pieds carrés.
- Maintien de la structure du capital et renforcement de la situation financière recherchées.
 - > Ratio de la dette nette par rapport aux capitaux propres de 0,29:1, comparativement à 0,37:1 à la clôture de l'exercice précédent.
 - > Ratio de la dette nette par rapport à la capitalisation totale de 0,22:1, comparativement à 0,27:1 à la clôture de l'exercice précédent.
- Quatre dividendes trimestriels déclarés à raison de 22,5 cents par action.

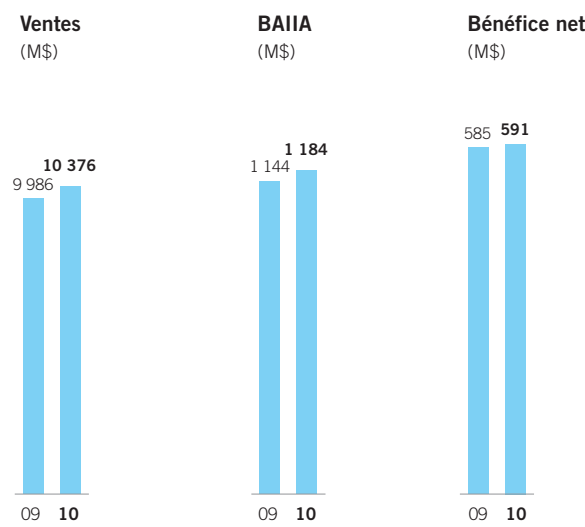
⁽¹⁾ Bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement, y compris une charge de 10 M\$ (avant impôts) au titre du règlement d'un litige de longue date portant sur une entente commerciale avec l'une des sociétés de services auxiliaires de la Société. (Se reporter au rapprochement avec la mesure la plus comparable en vertu des PCGR sous la rubrique « Résultats d'exploitation – Exercice 2010 » du présent rapport de gestion.)

⁽²⁾ BAIIA, compte non tenu de l'incidence de la charge dont il est fait mention à la note 1 ci-dessus.

⁽³⁾ BAIIA divisé par les ventes.

⁽⁴⁾ BAIIA après ajustement divisé par les ventes.

⁽⁵⁾ Bénéfice net, compte non tenu de l'incidence après impôt de la charge dont il est fait mention à la note 1 ci-dessus.



Résultats d'exploitation – Exercice 2010

Le tableau suivant résume certaines des principales informations financières consolidées de la Société pour les exercices visés.

(en milliers de dollars, sauf les données par action)	2010	2009	Variation en \$	Variation en %
Ventes	10 376 067 \$	9 985 600 \$	390 467 \$	3,9 %
Coût des marchandises vendues et autres charges d'exploitation	9 192 181	8 841 170	(351 011)	(4,0) %
BAIIA ⁽¹⁾	1 183 886	1 144 430	39 456	3,4 %
Amortissement	286 935	248 794	(38 141)	(15,3) %
Bénéfice d'exploitation	896 951	895 636	1 315	0,1 %
Intérêts débiteurs	56 036	58 215	2 179	3,7 %
Bénéfice avant impôts	840 915	837 421	3 494	0,4 %
Impôts sur les bénéfices	250 172	252 513	2 341	0,9 %
Bénéfice net	590 743 \$	584 908 \$	5 835 \$	1,0 %
Par action ordinaire				
– Bénéfice net de base	2,72 \$	2,69 \$	0,03 \$	
– Bénéfice net dilué	2,72 \$	2,69 \$	0,03 \$	

⁽¹⁾ Bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement.

Ventes

Les ventes représentent les ventes combinées des pharmacies de détail détenues par des franchisés, les ventes provenant des boutiques Murale^{MC}, ainsi que les ventes des centres de soins de santé à domicile, celles du Réseau de santé spécialisé Shoppers Drug Mart Inc. et celles de MediSystem Technologies Inc. La Société réalise la plus grande partie de ses ventes par l'intermédiaire du réseau de pharmacies de détail; la majorité de ses actifs servent à l'exploitation de ces pharmacies. Par conséquent, les renseignements présentés dans les états financiers consolidés de la Société portent sur un seul secteur d'exploitation. Les ventes provenant des boutiques Murale^{MC}, ainsi que les ventes des centres de soins de santé à domicile, sont présentées dans les ventes de produits de l'avant du magasin des pharmacies de détail de la Société. Les ventes du Réseau de santé spécialisé Shoppers Drug Mart Inc. et de MediSystem Technologies Inc. sont présentées dans les ventes de médicaments sur ordonnance des pharmacies de détail de la Société.

Les ventes en 2010 se sont chiffrées à 10,376 G\$, contre 9,986 G\$ pour 2009, soit une hausse de 390 M\$ ou de 3,9 %. En 2010, la Société a continué d'afficher une croissance de ses ventes dans toutes les régions du pays, laquelle a été stimulée par les forts gains enregistrés dans l'Ouest canadien et au Québec. Le programme d'investissement et de mise en valeur des établissements de la Société, qui a accru la superficie de vente du réseau d'établissements de détail d'un exercice à l'autre de 6,4 %, continue d'avoir une incidence positive sur la croissance des ventes. Selon les établissements comparables, les ventes ont progressé de 2,1 % en 2010.

Les ventes de médicaments sur ordonnance se sont établies à 4,959 G\$ en 2010, comparativement à 4,824 G\$ en 2009, soit une augmentation de 135 M\$ ou de 2,8 %. Selon les établissements comparables, les ventes de médicaments sur ordonnance ont progressé de 1,7 % au cours de l'exercice. La diminution des taux de remboursement des médicaments sur ordonnance génériques, due à la mise en œuvre des projets de réforme du régime d'assurance médicaments au cours du second semestre de 2010, principalement en Ontario, conjuguée à la hausse des taux d'utilisation de médicaments sur ordonnance génériques, a eu une incidence négative sur la croissance en dollars des ventes en pharmacie. Comme au cours de l'exercice précédent, la croissance des ventes de médicaments sur ordonnance s'est poursuivie, grâce à l'accroissement constant du nombre d'ordonnances exécutées; le nombre total d'ordonnances exécutées a en effet augmenté de 4,7 % en 2010. Selon les établissements comparables, le nombre d'ordonnances a progressé de 3,0 % au cours de l'exercice. Les médicaments génériques ont représenté 55,5 % des ordonnances exécutées en 2010, comparativement à 53,0 % des ordonnances exécutées au cours de l'exercice précédent. En 2010, les ventes de médicaments sur ordonnance ont représenté 47,8 % de la composition du chiffre d'affaires de la Société, contre 48,3 % pour l'exercice précédent.

Les ventes de produits de l'avant du magasin se sont chiffrées à 5,417 G\$ en 2010, comparativement à 5,162 G\$ en 2009, soit une hausse de 255 M\$ ou de 4,9 %, la Société affichant des gains au chapitre des ventes dans toutes ses catégories principales, la croissance des produits de beauté, des aliments et de la confiserie ayant mené le bal. Les gains au chapitre des ventes de médicaments en vente libre ont également été solides, ce qui est particulièrement impressionnant étant donné que cette catégorie a également enregistré de bons résultats au cours de l'exercice précédent pendant lequel les ventes ont tiré parti de la sensibilisation des clients et des patients à la grippe H1N1. Les ventes de produits de l'avant du magasin, selon les établissements comparables, ont augmenté de 2,5 % au cours de 2010. En plus de la croissance de la superficie de vente, les investissements de la Société liés à la commercialisation, à l'établissement des prix et aux activités promotionnelles au cours de l'exercice ont stimulé les ventes et l'augmentation des parts de marché en ce qui concerne les produits de l'avant du magasin.

Coût des marchandises vendues et autres charges d'exploitation

Le coût des marchandises vendues comprend le coût des marchandises vendues dans les pharmacies de détail des franchisés et dans les boutiques Murale^{MC} de même que le coût des marchandises vendues par les centres de soins de santé à domicile, par le Réseau de santé spécialisé Shoppers Drug Mart Inc. et par MediSystem Technologies Inc. Les autres charges d'exploitation comprennent les frais de vente, les frais généraux et administratifs, les charges d'exploitation des pharmacies de détail détenues par des franchisés, y compris le bénéfice des franchisés, les charges d'exploitation des boutiques Murale^{MC} et les charges d'exploitation des centres de soins de santé à domicile, du Réseau de santé spécialisé Shoppers Drug Mart Inc. et de MediSystem Technologies Inc.

Le total du coût des marchandises vendues et des autres charges d'exploitation, y compris un montant de 10 M\$ au titre des charges relatives au règlement d'un litige de longue date portant sur une entente commerciale avec l'une des sociétés de services auxiliaires de la Société, s'est chiffré à 9,192 G\$ en 2010. Si l'on ne tient pas compte de l'incidence de cette charge, le montant ajusté du coût des marchandises vendues et des autres charges d'exploitation s'est établi à 9,182 G\$ en 2010, comparativement à 8,841 G\$ en 2009, soit une hausse de 341 M\$ ou de 3,9 %. Exprimé en pourcentage des ventes, le coût des marchandises vendues a reculé de 93 points de base en 2010 par rapport à l'exercice précédent, ce qui reflète l'incidence favorable de l'amélioration des synergies d'achat, la hausse de l'utilisation de médicaments sur ordonnance génériques et l'incidence de la baisse des coûts des médicaments génériques et de leurs taux de remboursement, par suite de la mise en œuvre des projets de réforme du régime d'assurance médicaments dans certaines provinces au cours du second semestre de 2010, particulièrement en Ontario. Ces avantages ont été quelque peu contrebalancés par les investissements continus liés à l'établissement des prix et aux activités promotionnelles, y compris les événements Shoppers Optimum^{MD} visant à stimuler la croissance des ventes et à augmenter les parts du marché des produits de l'avant du magasin. Les autres charges d'exploitation, exprimées en pourcentage des ventes et compte non tenu de l'incidence de la charge de 10 M\$ évoquée plus haut, se sont accrues de 88 points de base par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse s'explique en partie par le recul important des prix constituant le chiffre d'affaires lié aux projets de réforme du régime d'assurance médicaments dont il a été question ci-dessus et, à la hausse de l'utilisation de médicaments sur ordonnance génériques et à une augmentation des charges liées aux établissements, principalement attribuables aux charges locatives, aux gains des franchisés et aux salaires et avantages sociaux liés à la croissance du réseau d'établissements. Ces augmentations ont été en partie contrebalancées par de nouveaux gains de productivité et d'efficacité liés aux produits de l'avant du magasin découlant du lancement et de la mise en application réussis des activités du projet Infinity de la Société et par la baisse des coûts liés à l'ouverture de nouveaux établissements en raison de la réduction du nombre d'établissements ouverts au cours de 2010, comparativement à l'exercice précédent.

Amortissement

L'amortissement des immobilisations et des autres actifs incorporels s'est chiffré à 287 M\$ en 2010, comparativement à 249 M\$ en 2009, soit une hausse de 38 M\$ ou de 15,3 %. Exprimé en pourcentage des ventes, l'amortissement a augmenté de 28 points de base en 2010 par rapport à l'exercice précédent, une augmentation qui peut être attribuable aux investissements continus de la Société dans son réseau d'établissements et ses infrastructures connexes.

Bénéfice d'exploitation

Le bénéfice d'exploitation, compte tenu de la charge de 10 M\$ dont il a été question plus haut, s'est établi à 897 M\$ en 2010. Si l'on ne tient pas compte de l'incidence de cette charge, le bénéfice d'exploitation après ajustement de la Société s'est élevé à 907 M\$ en 2010, comparativement à 896 M\$ en 2009, soit une hausse de 11 M\$ ou de 1,3 %. Comme il a été décrit précédemment, cette hausse a été entraînée par la croissance du chiffre d'affaires, par l'amélioration des synergies d'achat et par des gains de productivité et d'efficacité liés aux produits de l'avant du magasin. Ces gains ont été partiellement contrebalancés par l'incidence défavorable de la mise en œuvre des projets de réforme du régime d'assurance médicaments au cours du second semestre de 2010, l'augmentation de l'amortissement et des charges d'exploitation des établissements attribuables aux initiatives stratégiques de croissance et d'expansion de la Société et par les investissements continus liés à la commercialisation et aux activités promotionnelles. En 2010, la marge d'exploitation après ajustement (le bénéfice d'exploitation après ajustement divisé par les ventes) a diminué de 23 points de base pour se chiffrer à 8,74 %, comparativement à 8,97 % en 2009. La marge du BAIIA (le BAIIA divisé par les ventes) de la Société, ajustée pour exclure l'incidence de la charge évoquée plus haut, s'est établie à 11,51 % en 2010, en hausse de 5 points de base par rapport à la marge du BAIIA de 11,46 % inscrite en 2009.

Intérêts débiteurs

Les intérêts débiteurs comprennent les intérêts débiteurs découlant des emprunts souscrits par les établissements des franchisés ainsi que des obligations liées à la dette de la Société.

Les intérêts débiteurs se sont chiffrés à 56 M\$ en 2010, contre 58 M\$ en 2009, soit une diminution de 2 M\$ ou de 3,7 %. La diminution des intérêts débiteurs liée à la baisse du niveau moyen de l'encours de la dette nette consolidée de la Société au cours de l'exercice a été partiellement contrebalancée par une hausse des taux d'intérêt à court terme entraînée par le marché sur la tranche des emprunts à taux variables de la Société. (Se reporter à la rubrique « Activités de financement » du présent rapport de gestion et à la note 5 des états financiers consolidés de la Société.)

Impôts sur les bénéfices

Le taux d'imposition effectif de la Société en 2010 était de 29,8 %, contre un taux de 30,2 %, pour l'exercice précédent. La baisse du taux d'imposition effectif peut être attribuée à une réduction des taux prévus par la loi. (Se reporter à l'analyse des impôts sur les bénéfices et autres impôts sous la rubrique « Estimations comptables critiques » du présent rapport de gestion et aux notes 1 et 6 des états financiers consolidés de la Société.)

Bénéfice net

Le bénéfice net pour 2010, compte tenu de la charge de 10 M\$ (avant impôts) dont il a été fait mention plus haut, s'est établi à 591 M\$, tandis que le bénéfice par action (dilué) s'est élevé à 2,72 \$. Si l'on ne tient pas compte de l'incidence de cette charge, le bénéfice net après ajustement de la Société s'est élevé à 598 M\$ en 2010, comparativement à 585 M\$ en 2009, soit une hausse de 13 M\$ ou de 2,2 %. Le bénéfice dilué par action après ajustement s'est chiffré à 2,75 \$ en 2010, comparativement à 2,69 \$ en 2009.

Structure du capital et situation financière

Le tableau qui suit présente un sommaire de certaines données en ce qui a trait à la structure du capital et à la situation financière consolidée de la Société à la fin des exercices visés.

(en milliers de dollars)	2010	2009
Trésorerie	(64 354)\$	(44 391)\$
Dette bancaire	209 013	270 332
Papier commercial	127 828	260 386
Dette à long terme	943 412	946 098
Dette nette	1 215 899	1 432 425
Capitaux propres	4 223 903	3 826 110
Total de la structure du capital	5 439 802 \$	5 258 535 \$
Dette nette : capitaux propres	0,29:1	0,37:1
Dette nette : total de la structure du capital	0,22:1	0,27:1
Dette nette : BAIIA	1,03:1	1,25:1
BAIIA : intérêts débiteurs en espèces ⁽¹⁾	20,16:1	19,59:1

⁽¹⁾ Les intérêts débiteurs en espèces ne tiennent pas compte de l'amortissement des frais de financement reportés, mais incluent l'intérêt capitalisé.

Ratios financiers et cotes de solvabilité

En 2010, la Société a renforcé son bilan et sa situation financière, comme le démontrent les ratios ci-dessus. La Société est satisfaite de sa structure du capital et de sa situation financière actuelles, et elle prévoit maintenir des ratios similaires en 2011.

Un sommaire des cotes de solvabilité de la Société à la fin de 2010 est présenté dans le tableau suivant.

	Standard & Poor's	DBRS Limited
Cote de solvabilité d'entreprises	BBB+	–
Créances non garanties de premier rang	BBB+	A (bas)
Papier commercial	–	R-1 (bas)

Aucune modification n'a été apportée aux cotes de solvabilité de la Société au cours de l'exercice 2010.

Capital-actions en circulation

Le capital-actions en circulation de la Société se compose d'actions ordinaires. Un nombre illimité d'actions ordinaires est autorisé. Au 11 mars 2011, la Société comptait 217 473 716 actions ordinaires en circulation. À cette même date, elle avait des options en cours visant l'acquisition de 964 963 de ses actions ordinaires qui avaient été émises aux termes de ses régimes de rémunération à base d'actions. De ces options, 811 031 options pouvaient être exercées. (Se reporter aux notes 14 et 15 des états financiers consolidés de la Société.)

Politique de dividendes

Le 11 février 2010, la Société a annoncé que son conseil d'administration avait déclaré un dividende de 22,5 cents par action ordinaire, payable le 15 avril 2010 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 31 mars 2010. Cela a représenté une augmentation du versement du dividende trimestriel de la Société de 5,0 %, se traduisant par un versement de dividende annualisé de 90 cents par action ordinaire, et correspondait à un ratio de distribution de 33 %, exprimé en pourcentage du bénéfice net de 2009.

Le tableau suivant présente un sommaire des dividendes déclarés par la Société en 2010 :

Date de déclaration	Date d'inscription	Date de versement	Dividende par action
11 février 2010	31 mars 2010	15 avril 2010	0,225 \$
28 avril 2010	30 juin 2010	15 juillet 2010	0,225 \$
22 juillet 2010	30 septembre 2010	15 octobre 2010	0,225 \$
10 novembre 2010	31 décembre 2010	14 janvier 2011	0,225 \$

Après la fin de l'exercice, la Société a annoncé, le 10 février 2011, que son conseil d'administration avait déclaré un dividende de 25 cents par action ordinaire, payable le 15 avril 2011 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 31 mars 2011. Cela représente une augmentation du versement du dividende trimestriel de la Société de 11 %, se traduisant par un versement de dividende annualisé de 1,00 \$ par action ordinaire, et correspond à un ratio de distribution de 37 %, exprimé en pourcentage du bénéfice net de l'exercice 2010.

Sous réserve des résultats financiers, des besoins en capital, des flux de trésorerie disponibles et de tout autre facteur que le conseil d'administration juge pertinent, celui-ci a l'intention de fixer un dividende trimestriel comparable sur une base continue. Il est prévu que les futurs versements de dividendes seront effectués aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le dernier jour ouvrable de chaque trimestre civil. Chaque date de versement connexe sera fixée le quinzième jour du mois qui suit la date d'inscription ou, si ce jour n'est pas ouvrable, le jour ouvrable précédent.

Tous les dividendes versés par la Société en 2010 et, sauf indication contraire, tous les dividendes à verser par la Société après 2010 sont désignés à titre de « dividendes déterminés » conformément au paragraphe 89(14) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et à toutes les dispositions provinciales ou territoriales correspondantes applicables.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Après la fin de l'exercice, la Société a annoncé, le 10 février 2011, que son conseil d'administration a autorisé l'achat de ses actions ordinaires jusqu'à concurrence de 8 700 000 actions, ce qui représente environ 4,0 % de ses actions ordinaires qui étaient alors en circulation, selon le cours normal des achats effectués par l'entremise des établissements de la Bourse de Toronto (le « TSX »). La Société était en mesure de commencer les achats dans le cadre de ce programme le 15 février 2011. Le programme prendra fin le 14 février 2012 ou à une date antérieure si la Société mène à bien ses transactions conformément à l'avis d'intention déposé auprès du TSX. Les achats seront effectués par la Société conformément aux exigences du TSX et le prix que la Société paiera pour toute action ordinaire sera le cours du marché au moment de l'acquisition, ou tout autre prix autorisé par le TSX. Aux fins de l'application des règles du TSX, la Société peut acheter un maximum de 170 759 actions ordinaires n'importe quel jour en vertu de l'offre, sauf dans le cas d'achats effectués en vertu de l'exception relative aux achats de blocs, conformément aux règles du TSX. Les actions ordinaires achetées par la Société seront annulées. Au 11 mars 2011, aucun achat n'a été effectué dans le cadre de ce programme.

Activités de financement

Le 10 décembre 2010, la Société a annoncé qu'elle a contracté une facilité de crédit à terme renouvelable de 750 M\$ consentie par un syndicat de banques. Cette facilité de crédit, qui vient à échéance le 10 décembre 2014, remplace la facilité de crédit à terme renouvelable de 800 M\$ de la Société consentie antérieurement, laquelle venait à échéance le 6 juin 2011. Par conséquent, la situation de la dette nette consolidée de la Société est demeurée pratiquement inchangée en raison du refinancement. La nouvelle facilité de crédit, comme ce fut le cas avec la facilité de crédit qu'elle remplace, est disponible pour les fins générales de l'entreprise, y compris le crédit de sûreté lié au programme de papier commercial de 500 M\$ de la Société. (Se reporter aux notes 10 et 11 des états financiers consolidés de la Société.)

Situation de trésorerie et sources de financement

Sources de liquidités

La Société compte sur trois principales sources de liquidités, soit i) les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, ii) les sommes provenant d'une facilité de crédit bancaire renouvelable engagée de 750 M\$ échéant le 10 décembre 2014, moins le montant déjà prélevé ou le montant utilisé pour appuyer le papier commercial émis et en cours et iii) un montant maximal de 500 M\$ qui peut être prélevé de son programme de papier commercial, déduction faite de ce qui est actuellement émis. Le programme de papier commercial de la Société s'est vu attribuer la cote R-1 (bas) par DBRS Limited. Dans l'éventualité où ce programme ne pourrait pas maintenir cette cote, il est soutenu par la facilité de crédit bancaire renouvelable de 750 M\$ de la Société. La Société n'entrevoit actuellement aucune circonstance raisonnable en raison de laquelle cette cote de solvabilité ne pourrait pas être maintenue. Au 1^{er} janvier 2011, une tranche de 9 M\$ de la facilité de crédit bancaire renouvelable de 750 M\$ de la Société avait été utilisée en vertu de lettres de crédit en cours. À la fin de l'exercice précédent, une tranche de 10 M\$ de la facilité de crédit bancaire renouvelable de 800 M\$ alors en place de la Société avait été utilisée, notamment un montant de 9 M\$ en vertu de lettres de crédit en cours. Au 1^{er} janvier 2011, la Société disposait de 128 M\$ en papier commercial émis et en cours en vertu de son programme de papier commercial et de 261 M\$ à la fin de l'exercice précédent. (Se reporter aux notes 10 et 11 des états financiers consolidés de la Société.)

La Société a également pris des dispositions pour que ses franchisés obtiennent du financement pour leur faciliter l'acquisition de stocks et financer leurs besoins en fonds de roulement, en fournissant des garanties à diverses banques à charte canadiennes qui soutiennent les emprunts des franchisés. À la fin de 2010, l'obligation maximale de la Société relativement à ces garanties s'établissait à 520 M\$, donc inchangée par rapport à la fin de l'exercice précédent. Au 1^{er} janvier 2011, les diverses banques avaient accordé des lignes de crédit totalisant 440 M\$ aux franchisés, comparativement à 431 M\$ à la fin de l'exercice précédent. Au 1^{er} janvier 2011, les franchisés avaient prélevé un montant totalisant 176 M\$ sur les lignes de crédit disponibles, par rapport à 254 M\$ à la fin de l'exercice précédent. Tout montant prélevé par les franchisés est inclus dans la dette bancaire figurant dans les bilans consolidés de la Société. Dans l'éventualité où des paiements devraient être versés en vertu des garanties, la Société détient une sûreté de premier rang grevant tous les actifs des établissements des franchisés, sous réserve de certaines exigences prévues par la loi en ce qui a trait à la priorité de rang antérieure. Comme la Société prend part à l'attribution des lignes de crédit disponibles à ses franchisés, elle estime que le produit net de tout actif visé par cette sûreté excédera tout paiement nécessaire en vertu des garanties.

La Société a obtenu du financement à long terme additionnel au moyen de l'émission de 450 M\$ de billets à moyen terme de cinq ans venant à échéance le 3 juin 2013, portant intérêt à un taux fixe de 4,99 % par année (les « billets de série 2 »), de 250 M\$ de billets à moyen terme de trois ans qui viendront à échéance le 20 janvier 2012 et qui portent intérêt à un taux fixe de 4,80 % par année (les « billets de série 3 ») et de 250 M\$ de billets à moyen terme de cinq ans qui viendront à échéance le 20 janvier 2014 et qui portent intérêt à un taux fixe de 5,19 % par année (les « billets de série 4 »). Les billets de série 2 ont été émis en vertu d'un prospectus simplifié de base définitif daté du 22 mai 2008 (le « prospectus ») modifié par le supplément de fixation de prix daté du 28 mai 2008. Les billets de série 3 et de série 4 ont été émis en vertu du prospectus modifié par le supplément de fixation de prix daté du 14 janvier 2009. Les suppléments de fixation de prix ont été déposés par la Société auprès des Autorités canadiennes de réglementation des valeurs mobilières dans toutes les provinces du Canada. Au moment de l'émission, DBRS Limited a attribué la cote A (bas) et Standard & Poor's la cote BBB+ à ces billets à moyen terme. (Se reporter à la note 11 des états financiers consolidés de la Société.)

Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation

Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation se sont élevés à 832 M\$ en 2010, par rapport à un montant de 693 M\$ à l'exercice précédent. Cette hausse découle essentiellement de l'accroissement du bénéfice net, ajusté en fonction des éléments hors trésorerie, principalement l'amortissement, conjugué à la diminution de l'investissement dans les soldes hors trésorerie du fonds de roulement par rapport à l'exercice précédent. La diminution de l'investissement dans les soldes hors trésorerie du fonds de roulement peut être largement attribuable à la diminution des débiteurs et à l'augmentation des créditeurs, contrebalancée quelque peu par une modification du calendrier de paiement des impôts. (Se reporter à la note 16 des états financiers consolidés de la Société.)

Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement

En 2010, les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement se sont chiffrés à 430 M\$ par rapport à 563 M\$ en 2009, soit une baisse de 133 M\$ ou de 23,7 %. De ces montants, une tranche de 354 M\$ est liée à l'acquisition d'immobilisations corporelles en 2010, déduction faite du produit de toute cession, contre 431 M\$ en 2009, ce résultat reflétant les investissements de la Société qui continue d'investir dans son réseau d'établissements et dans les projets d'infrastructure connexes en technologies de l'information et en distribution, mais dans une moindre mesure. En 2010, le montant net des acquisitions d'immobilisations corporelles comprenait un produit de 61 M\$ à la vente d'immobilisations corporelles, dont une tranche de 57 M\$ relative à des opérations de cession-bail liées à certains biens immobiliers, contre 30 M\$ et 21 M\$, respectivement, pour l'exercice précédent. (Se reporter à la note 12 des états financiers consolidés de la Société.) En 2010, la Société a investi un montant additionnel de 13 M\$ dans les acquisitions d'entreprises et de 64 M\$ dans l'acquisition et le développement combinés d'actifs incorporels et d'autres actifs, comparativement à 97 M\$ et à 38 M\$, respectivement, en 2009. Les investissements liés à l'acquisition d'entreprises se rapportent essentiellement à l'acquisition de pharmacies et de fichiers d'ordonnances et, même si la Société continue de saisir les occasions intéressantes sur le marché, elle le fait dans une moindre mesure qu'en 2010, en réaction aux projets de réforme du régime d'assurance médicaments mis en œuvre dans un certain nombre de provinces. Au cours de 2010, le solde des fonds déposés et détenus en mains tierces se rapportant à des offres d'achat en cours visant l'acquisition de pharmacies et de terrains a diminué de 2 M\$, comparativement à une baisse de 4 M\$ en 2009.

En 2010, 75 nouvelles pharmacies ont été ouvertes ou acquises, dont 43 sous forme de réimplantations, dix pharmacies de plus petite taille ont été consolidées ou fermées et 27 pharmacies ont été agrandies de façon importante. La Société a également ouvert deux Murale^{MC} en 2010. À la fin de 2010, le réseau d'établissements de la Société comptait 1 312 établissements, dont 1 241 pharmacies (1 182 Shoppers Drug Mart^{MD}/Pharmaprix^{MD} et 59 Shoppers Simply Pharmacy^{MD}/Pharmaprix Simplement Santé^{MD}), 63 centres de soins de santé à domicile Shoppers Home Health Care^{MD} et huit boutiques Murale^{MC}. Au cours de l'exercice 2010, la superficie de vente du réseau d'établissements de détail s'est accrue de 6,4 %, ce qui représente plus de 12,7 millions de pieds carrés. À la fin de l'exercice, la superficie de vente moyenne par pharmacie s'élevait à environ 10 100 pieds carrés, contre 9 600 pieds carrés à la fin de l'exercice précédent.

Le tableau suivant résume la composition du réseau d'établissements de la Société, à l'exception des boutiques Murale^{MC}, et les changements apportés à celui-ci durant les exercices visés.

	2010		2009	
	Pharmacies	Centres de soins de santé à domicile	Pharmacies	Centres de soins de santé à domicile
Nombre d'établissements au début	1 219	66	1 149	66
Établissements ouverts/acquis	32	–	74	–
Établissements consolidés/fermés	(10)	(3)	(4)	–
Nombre d'établissements à la fin	1 241	63	1 219	66
Établissements réimplantés	43	–	40	–
Établissements agrandis	27	–	22	–

La Société entend effectuer encore des investissements dans son réseau d'établissements dans le but d'accroître le nombre et la superficie moyenne de ses établissements, mais dans une moindre mesure qu'au cours des exercices antérieurs, en réaction aux projets de réforme du régime d'assurance médicaments mis en œuvre en 2010 dans certaines provinces. Au cours de l'exercice 2011, la Société envisage d'affecter un montant d'environ 360 M\$ aux dépenses en immobilisations, dont une tranche d'à peu près 75 % sera investie dans son réseau d'établissements, y compris tout investissement connexe en vue d'acquérir des pharmacies, des fichiers d'ordonnances et des terrains. Cet investissement devrait entraîner une augmentation d'environ 4,5 % de la superficie de vente de son réseau d'établissements de détail en 2011. Pour réaliser cet objectif, la Société ajoutera entre 50 et 55 nouvelles pharmacies, dont environ 35 seront des réimplantations; de plus, entre 25 et 30 pharmacies feront l'objet de travaux d'agrandissement importants. En outre, la Société réouvrera jusqu'à 40 pharmacies existantes, en les transformant en établissements modèles de plus petite taille, conformes à la marque des pharmacies de grande taille de la Société et offrant la même gamme de produits ainsi que les mêmes services aux consommateurs.

Flux de trésorerie affectés aux activités de financement

Les flux de trésorerie affectés aux activités de financement se sont établis à 382 M\$ en 2010, puisque les sorties de fonds de 392 M\$ ont été contrebalancées en partie par des rentrées de fonds de 10 M\$. Les sorties de fonds provenaient d'une baisse de 61 M\$ du montant de la dette bancaire, d'une diminution de 133 M\$ du montant du papier commercial émis et en cours en vertu du programme de papier commercial de la Société, d'une diminution de 1 M\$ au titre d'emprunts à taux préférentiel en vertu de la facilité de crédit bancaire renouvelable de la Société, d'un montant de 3 M\$ pour financer les coûts liés aux activités de financement et du montant de 194 M\$ lié au versement de dividendes. Les rentrées de fonds provenaient d'une augmentation de 9 M\$ du montant des investissements des franchisés et du produit de 1 M\$ tiré de l'émission d'actions ordinaires et de remboursements de prêts aux termes des régimes de rémunération à base d'actions de la Société. (Se reporter à la rubrique « Activités de financement » du présent rapport de gestion.)

En 2010, le résultat net des activités d'exploitation, d'investissement et de financement s'est traduit par une augmentation de 20 M\$ des soldes de trésorerie.

Situation de trésorerie future

La Société estime que ses facilités de crédit actuelles, son programme de papier commercial et ses programmes de financement offerts à ses franchisés ainsi que les flux de trésorerie provenant de ses activités d'exploitation seront suffisants pour financer ses activités, y compris celles de son réseau d'établissements des franchisés, de même que ses activités d'investissement et ses engagements dans un avenir prévisible. La Société n'a jamais eu de difficultés majeures à obtenir du financement supplémentaire à court ou à long terme en raison de ses cotes de solvabilité de première qualité. Bien que la Société s'emploie à maintenir des cotes de solvabilité de première qualité, ces cotes peuvent être modifiées ou lui être retirées en tout temps par les agences de notation si celles-ci jugent que les circonstances le justifient.

Obligations contractuelles

Le tableau suivant résume les périodes d'échéance des obligations contractuelles à long terme de la Société à la fin de 2010.

(en milliers de dollars)	Paiements exigibles en 2011	Paiements exigibles en 2012 et en 2013	Paiements exigibles en 2014 et en 2015	Paiements exigibles après 2015	Obligations sans aucune échéance fixe	Total
Dette à long terme	– \$	700 000 \$	250 000 \$	– \$	– \$	950 000 \$
Avantages sociaux futurs ⁽¹⁾	–	–	–	–	8 997	8 997
Autres	13 443	15 978	3 438	9 833	3 856	46 548
Contrats de location-exploitation ⁽²⁾	383 847	787 101	741 922	2 593 216	–	4 506 086
Contrats de location-financement ⁽³⁾	533	1 148	1 278	9 995	–	12 954
Total	397 823 \$	1 504 227 \$	996 638 \$	2 613 044 \$	12 853 \$	5 524 585 \$

⁽¹⁾ Se reporter à la section portant sur les avantages sociaux futurs sous la rubrique « Estimations comptables critiques » du présent rapport de gestion et à la note 13 des états financiers consolidés de la Société.

⁽²⁾ Représente les paiements de location minimaux en vertu des contrats de location à long terme pour les établissements et les locaux à bureaux au 1^{er} janvier 2011. (Se reporter à la note 17 des états financiers consolidés de la Société.)

⁽³⁾ Représente les paiements de location minimaux en vertu des contrats de location-financement pour les établissements au 1^{er} janvier 2011. (Se reporter à la note 17 des états financiers consolidés de la Société.)

Dans le cours normal de ses activités, la Société conclut des ententes importantes pour l'acquisition de biens et de services, comme l'acquisition de stocks ou d'immobilisations, dont la plupart comportent une échéance à court terme et sont réglées selon des modalités commerciales normales.

De plus, la Société a conclu une entente avec une tierce partie en vue de fournir des services de distribution au réseau d'établissements de la Société, et ce, jusqu'au 31 décembre 2012. En vertu de cette entente, la tierce partie pourra imputer à la Société les frais précisés engagés pour fournir les services de distribution en plus des frais de gestion annuels. La Société a aussi conclu une entente afin d'impartir certains de ses services d'information à un tiers. Elle s'est engagée à verser des paiements annuels moyens d'environ 7 M\$ sur la durée de l'entente au titre de services d'information, laquelle arrive à échéance en 2011.

Principales données financières annuelles

Le tableau suivant présente un sommaire de certaines des principales données financières annuelles consolidées de la Société. L'exercice de la Société porte sur une période de 52 ou de 53 semaines se terminant le samedi le plus proche du 31 décembre. Ces données ont été préparées conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada (« PCGR ») et tous les montants sont présentés en dollars canadiens.

(en milliers de dollars, sauf les données par action)	2010 (52 semaines)	2009 (52 semaines)	2008 (53 semaines)
Ventes	10 376 067 \$	9 985 600 \$	9 422 911 \$
Bénéfice net	590 743 \$	584 908 \$	554 145 \$
Par action ordinaire			
– Bénéfice net de base	2,72 \$	2,69 \$	2,55 \$
– Bénéfice net dilué	2,72 \$	2,69 \$	2,55 \$
Dividendes déclarés par action ordinaire	0,90 \$	0,86 \$	0,86 \$
Total de l'actif	7 122 210 \$	6 852 454 \$	6 364 223 \$
Total du passif à long terme	1 392 055 \$	1 336 907 \$	981 170 \$

Ventes

2010 par rapport à 2009

En 2010, les ventes se sont chiffrées à 10,376 G\$, contre 9,986 G\$ en 2009, soit une hausse de 390 M\$ ou de 3,9 %. En 2010, la Société a continué d'afficher une croissance de ses ventes dans toutes les régions du pays, laquelle a été stimulée par les forts gains enregistrés dans l'Ouest du Canada et au Québec. Le programme d'investissement et de mise en valeur des établissements de la Société, qui a accru la superficie de vente du réseau d'établissements de détail d'un exercice à l'autre de 6,4 %, continue d'avoir une incidence favorable sur la croissance des ventes. Selon les établissements comparables, les ventes ont progressé de 2,1 % en 2010.

Les ventes de médicaments sur ordonnance se sont établies à 4,959 G\$ en 2010, comparativement à 4,824 G\$ en 2009, soit une augmentation de 135 M\$ ou de 2,8 %. Selon les établissements comparables, les ventes de médicaments sur ordonnance ont progressé de 1,7 % au cours de l'exercice. La diminution des taux de remboursement des médicaments sur ordonnance génériques, due à la mise en œuvre des projets de réforme du régime d'assurance médicaments dans certaines provinces au cours du second semestre de 2010, principalement en Ontario, conjuguée à la hausse des taux d'utilisation de médicaments sur ordonnance génériques, a eu une incidence défavorable sur la croissance en dollars des ventes en pharmacie. La croissance des ventes des médicaments sur ordonnance s'est poursuivie, grâce à l'accroissement important du nombre d'ordonnances exécutées; le nombre d'ordonnances exécutées en pharmacie a en effet augmenté de 4,7 % au cours de 2010. Ce nombre a augmenté de 3,0 % au cours de l'exercice selon les établissements comparables. Les médicaments génériques ont représenté 55,5 % des ordonnances exécutées en 2010, comparativement à 53,0 % des ordonnances exécutées au cours de l'exercice précédent. En 2010, les ventes de médicaments sur ordonnance ont représenté 47,8 % de la composition du chiffre d'affaires de la Société, contre 48,3 % pour l'exercice précédent.

Les ventes de produits de l'avant du magasin se sont chiffrées à 5,417 G\$ en 2010, comparativement à 5,162 G\$ en 2009, soit une hausse de 255 M\$ ou de 4,9 %. En effet, la Société a affiché des gains au chapitre des ventes dans toutes ses catégories principales, la croissance solide des produits de beauté, des aliments et de la confiserie ayant mené le bal. Les gains au chapitre des ventes de médicaments en vente libre ont également été importants, ce qui est particulièrement impressionnant étant donné que cette catégorie a également enregistré de bons résultats au cours de l'exercice précédent pendant lequel les ventes ont tiré parti de la sensibilisation des clients et des patients à la grippe H1N1. Les ventes de produits de l'avant du magasin, selon les établissements comparables, ont augmenté de 2,5 % au cours de 2010. En plus de la croissance de la superficie de vente, les investissements de la Société liés à la commercialisation, à l'établissement des prix et aux activités promotionnelles au cours de l'exercice ont stimulé les ventes et l'augmentation des parts de marché en ce qui concerne les produits de l'avant du magasin.

2009 par rapport à 2008

Les ventes se sont chiffrées à 9,986 G\$ en 2009, contre 9,423 G\$ en 2008, soit une hausse de 563 M\$ ou de 6,0 %. En 2009, la Société a continué d'afficher une forte croissance de ses ventes dans toutes les régions du pays, laquelle a été stimulée par les gains enregistrés au Québec. Le programme d'investissement et de mise en valeur des établissements de la Société, qui a accru la superficie de vente du réseau d'établissements de détail de 9,9 % par rapport au dernier exercice, a eu une incidence favorable sur la croissance des ventes. La croissance des ventes est par ailleurs attribuable à l'acquisition de pharmacies et de fichiers d'ordonnances ainsi qu'à l'inclusion des résultats d'un exercice complet tirés du Réseau de santé spécialisé Shoppers Drug Mart Inc., qui a été acquise par la Société au cours du troisième trimestre de 2008. Selon les établissements comparables (sur 52 semaines), les ventes ont augmenté de 4,8 % en 2009, par rapport à l'exercice précédent.

Les ventes de médicaments sur ordonnance se sont établies à 4,824 G\$ en 2009, par rapport à 4,486 G\$ en 2008, soit une augmentation de 338 M\$ ou de 7,5 %. En 2009, les ventes de médicaments sur ordonnance ont représenté 48,3 % de la composition du chiffre d'affaires de la Société, comparativement à 47,6 % à l'exercice précédent. Les ventes de médicaments sur ordonnance, selon les établissements comparables (sur 52 semaines), ont progressé de 5,7 % en 2009, par rapport à l'exercice précédent. Tout comme à l'exercice précédent, la croissance des ventes des pharmacies a été alimentée par la hausse marquée du nombre d'ordonnances rédigées, alors que l'augmentation du recours aux médicaments génériques a continué d'avoir une incidence déflationniste sur la croissance des ventes dans cette catégorie. En 2009, les médicaments génériques ont représenté 53,0 % des ordonnances exécutées, comparativement à 51,2 % des ordonnances exécutées en 2008, ce qui constitue une augmentation de 3,5 %.

Les ventes de produits de l'avant du magasin se sont chiffrées à 5,162 G\$ en 2009, comparativement à 4,937 G\$ en 2008, en hausse de 225 M\$ ou de 4,6 %, la Société continuant d'enregistrer des gains au chapitre des ventes dans toutes les catégories principales. Les ventes de produits de l'avant du magasin, selon les établissements comparables (sur 52 semaines), ont augmenté de 4,0 % en 2009 par rapport à l'exercice précédent. L'agrandissement du réseau d'établissements et la croissance de la superficie de vente, jumelés aux initiatives efficaces en matière de commercialisation et de gestion de catégories, ont stimulé la croissance des ventes de produits de l'avant du magasin au cours de l'exercice. En outre, la Société a effectué des investissements considérables liés à la commercialisation, à l'établissement de prix et aux activités promotionnelles tout au long de l'exercice 2009 en vue d'une croissance solide des ventes de produits de l'avant du magasin.

Bénéfice net

2010 par rapport à 2009

En 2010, le bénéfice net, qui comprenait une charge de 10 M\$ (avant impôts) au titre du règlement d'un litige de longue date portant sur une entente commerciale avec l'une des sociétés de services auxiliaires de la Société, s'est chiffré à 591 M\$ ou 2,72 \$ par action (dilué). Si l'on ne tient pas compte de l'incidence de cette charge, le bénéfice net après ajustement de la Société s'est élevé à 598 M\$ en 2010, comparativement à 585 M\$ en 2009, soit une hausse de 13 M\$ ou de 2,2 %. Le bénéfice dilué par action après ajustement s'est chiffré à 2,75 \$ en 2010, comparativement à 2,69 \$ en 2009. En 2010, la Société a continué d'augmenter son chiffre d'affaires, d'améliorer les synergies d'achat et d'enregistrer des nouveaux gains de productivité et d'efficacité. Ces avantages ont été largement contrebalancés par la hausse des dépenses d'exploitation et de l'amortissement des établissements associée à la croissance du réseau de la Société et aux initiatives d'expansion. La croissance du bénéfice net en 2010 a également tiré parti de la modeste baisse des intérêts débiteurs et du taux d'imposition effectif de la Société.

2009 par rapport à 2008

Le bénéfice net de 2009 s'est élevé à 585 M\$, comparativement à 554 M\$ en 2008, soit une hausse de 31 M\$ ou de 5,6 %. Le bénéfice dilué par action s'est chiffré à 2,69 \$ en 2009, par rapport à 2,55 \$ en 2008. À l'exclusion de l'avantage de la semaine supplémentaire des résultats de l'exercice précédent, qui a une valeur d'environ 3 cents par action selon l'estimation de la Société, le bénéfice net a augmenté d'environ 7 % en 2009. La croissance du chiffre d'affaires, l'amélioration des synergies d'achat et les gains de productivité et d'efficacité, contrebalancés en partie par l'augmentation des charges d'exploitation et de l'amortissement attribuable aux initiatives stratégiques de croissance et d'expansion du réseau d'établissements de la Société, se sont traduits par une hausse du bénéfice d'exploitation d'un exercice à l'autre. La croissance du bénéfice net en 2009 a également tiré parti de la baisse des intérêts débiteurs et du taux d'imposition effectif de la Société.

Dividendes déclarés par action ordinaire

Le 11 février 2010, la Société a annoncé que son conseil d'administration avait déclaré un dividende de 22,5 cents par action ordinaire, payable le 15 avril 2010 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 31 mars 2010. Cela a représenté une augmentation du versement du dividende trimestriel de la Société de 5 % se traduisant par un versement de dividende annualisé de 90 cents par action ordinaire. Sous réserve des résultats financiers, des besoins en capital, des flux de trésorerie disponibles et de tout autre facteur que le conseil d'administration juge pertinent, celui-ci a l'intention de fixer un dividende trimestriel comparable sur une base continue.

Le tableau suivant présente un sommaire des dividendes déclarés par la Société en 2010 et en 2009⁽¹⁾ :

Date de déclaration	Date d'inscription	Date de versement	Dividende par action
11 février 2010	31 mars 2010	15 avril 2010	0,225 \$
28 avril 2010	30 juin 2010	15 juillet 2010	0,225 \$
22 juillet 2010	30 septembre 2010	15 octobre 2010	0,225 \$
10 novembre 2010	31 décembre 2010	14 janvier 2011	0,225 \$
12 février 2009	31 mars 2009	15 avril 2009	0,215 \$
28 avril 2009	30 juin 2009	15 juillet 2009	0,215 \$
22 juillet 2009	30 septembre 2009	15 octobre 2009	0,215 \$
11 novembre 2009	31 décembre 2009	15 janvier 2010	0,215 \$

⁽¹⁾ Les dividendes en espèces déclarés par action en 2009 sont demeurés inchangés par rapport à ceux déclarés en 2008.

Total de l'actif

2010 par rapport à 2009

Le total de l'actif s'est établi à 7,122 G\$ à la fin de 2010, contre 6,852 G\$ à la fin de 2009, soit une hausse de 270 M\$ ou de 3,9 %. Une tranche de 94 M\$ de cette hausse est attribuable à l'augmentation du solde de l'actif à court terme, essentiellement la trésorerie, les stocks et les impôts à recouvrer, en partie contrebalancée par une diminution des débiteurs. La hausse des stocks s'explique en grande partie par l'expansion continue du réseau d'établissements et par l'accroissement des activités de vente. Les débiteurs ont diminué en raison du calendrier des recouvrements et d'une baisse des taux de remboursement des médicaments sur ordonnance génériques. En 2010, le solde net des immobilisations corporelles s'est accru de 144 M\$, ou de 9,2 %, comparativement au dernier exercice, ce qui reflète les investissements continus de la Société dans son réseau d'établissements et des projets d'infrastructure connexes. (Se reporter à la note 7 des états financiers consolidés de la Société.) Une tranche additionnelle de 25 M\$ de la hausse du total de l'actif en 2010 s'explique par les soldes nets de l'écart d'acquisition et des actifs incorporels combinés. Cette hausse est attribuable aux coûts liés au développement de logiciels, déduction faite de l'amortissement, et aux acquisitions de pharmacies et de fichiers d'ordonnances. (Se reporter aux notes 4, 8 et 9 des états financiers consolidés de la Société.)

2009 par rapport à 2008

Le total de l'actif s'est établi à 6,852 G\$ à la fin de 2009, contre 6,364 G\$ à la fin de 2008, soit une hausse de 488 M\$ ou de 7,7 %. Une tranche de 148 M\$ de cette augmentation est attribuable à l'augmentation du solde de l'actif à court terme, essentiellement les débiteurs et les stocks, qui s'explique en grande partie par la croissance et l'expansion continues du réseau d'établissements. En 2009, le solde net des immobilisations corporelles s'est accru de 235 M\$, ou de 17,6 %, comparativement au dernier exercice, ce qui reflète les investissements continus de la Société aux fins de l'expansion et de l'optimisation de son réseau d'établissements et des projets d'infrastructure connexes en technologies de l'information et en distribution. (Se reporter à la note 7 des états financiers consolidés de la Société.) Une tranche additionnelle de 101 M\$ de la hausse du total de l'actif en 2009 s'explique par les soldes nets de l'écart d'acquisition et des actifs incorporels combinés, découlant en grande partie des acquisitions de pharmacies et de fichiers d'ordonnances, mais dans une moindre mesure qu'en 2008. (Se reporter aux notes 4, 8 et 9 des états financiers consolidés de la Société.)

Total du passif à long terme

2010 par rapport à 2009

Le total du passif à long terme s'est établi à 1,392 G\$ à la fin de 2010, comparativement à 1,337 G\$ à la fin de 2009, soit une augmentation de 55 M\$ ou de 4,1 %. Cette hausse peut être principalement attribuable à une augmentation de 52 M\$ des autres passifs à long terme, stimulée en grande partie par une augmentation des obligations reportées en vertu de contrats de location des établissements, la Société continuant d'investir dans son réseau d'établissements, des obligations liées aux contrats de location-financement et des gains reportés connexes découlant des opérations de cession-bail effectuées au cours de l'exercice. (Se reporter à la note 12 des états financiers consolidés de la Société.)

2009 par rapport à 2008

Le passif à long terme s'est établi à 1,337 G\$ à la fin de 2009, comparativement à 981 M\$ à la fin de 2008, soit une augmentation de 356 M\$. Cette augmentation découle en grande partie d'une hausse de la dette à long terme de 299 M\$ et d'une augmentation de 45 M\$ des autres passifs à long terme. La dette à long terme de la Société a augmenté en raison de l'émission de billets à moyen terme sur trois ans d'un montant de 250 M\$, venant à échéance le 20 janvier 2012 et de billets à moyen terme sur cinq ans d'un montant de 250 M\$, venant à échéance le 20 janvier 2014. Le produit de ces émissions a été affecté au refinancement de la dette existante, y compris un emprunt de 200 M\$ sous forme d'acceptations bancaires en vertu de la facilité de crédit bancaire renouvelable alors en place qui venait à échéance le 6 juin 2011. La hausse de 45 M\$ des autres passifs à long terme est largement imputable à l'augmentation de 41 M\$ des obligations reportées en vertu de contrats de location des établissements découlant de l'investissement continu dans le réseau d'établissements de la Société. (Se reporter à la note 12 des états financiers consolidés de la Société.)

Données financières trimestrielles

Cycle de présentation de l'information financière

Le cycle annuel de présentation de l'information financière de la Société se divise en quatre trimestres de 12 semaines chacun, à l'exception du troisième trimestre qui compte 16 semaines. L'exercice de la Société porte sur une période de 52 ou de 53 semaines se terminant le samedi le plus proche du 31 décembre. Lorsque l'exercice comprend 53 semaines, la durée du quatrième trimestre est de 13 semaines.

Sommaire des résultats trimestriels

Le tableau qui suit présente un sommaire de certaines des principales données financières consolidées de la Société pour chacun des huit derniers trimestres. Ces données ont été préparées conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

(en milliers de dollars, sauf les données par action – non audité)	Quatrième trimestre		Troisième trimestre		Deuxième trimestre		Premier trimestre	
	2010 (12 semaines)	2009 (12 semaines)	2010 (16 semaines)	2009 (16 semaines)	2010 (12 semaines)	2009 (12 semaines)	2010 (12 semaines)	2009 (12 semaines)
Ventes	2 559 854 \$	2 488 544 \$	3 092 575 \$	3 013 007 \$	2 402 539 \$	2 288 789 \$	2 321 099 \$	2 195 260 \$
Bénéfice net	171 226 \$	171 060 \$	159 308 \$	170 894 \$	144 576 \$	136 112 \$	115 633 \$	106 842 \$
Par action ordinaire								
– Bénéfice net de base	0,79 \$	0,79 \$	0,73 \$	0,79 \$	0,66 \$	0,63 \$	0,53 \$	0,49 \$
– Bénéfice net dilué	0,79 \$	0,79 \$	0,73 \$	0,79 \$	0,66 \$	0,63 \$	0,53 \$	0,49 \$

La Société a affiché une croissance des ventes au cours de chacun des quatre derniers trimestres comparativement à ceux de l'exercice précédent. Le bénéfice net a augmenté au cours des deux premiers trimestres de 2010, comparativement aux trimestres correspondants de l'exercice précédent. Au troisième trimestre de 2010, le bénéfice net s'est replié, comparativement au trimestre correspondant de l'exercice précédent, ce qui s'explique en partie par la mise en œuvre des projets de réforme du régime d'assurance médicaments, dans certaines provinces du Canada, principalement en Ontario, qui a eu une incidence défavorable sur les taux de remboursement des médicaments et les taux de marge, et par une charge de 10 M\$ (avant impôts) au titre du règlement d'un litige de longue date portant sur une entente commerciale avec l'une des sociétés de services auxiliaires de la Société. Au quatrième trimestre de 2010, le bénéfice net est demeuré essentiellement inchangé, comparativement au trimestre correspondant de l'exercice précédent, les pressions à la baisse exercées sur les ventes et les marges liées aux établissements de santé ayant été contrebalancées par les résultats solides des produits de l'avant du magasin, l'amélioration des synergies d'achat et les gains continus au chapitre de la productivité et de l'efficacité dans tout le réseau d'établissements et l'infrastructure connexe.

Les principales activités liées aux médicaments sur ordonnance de la Société ne sont généralement pas assujetties aux fluctuations saisonnières. Les activités de l'avant du magasin comprennent des promotions saisonnières qui peuvent avoir une incidence sur les résultats d'un trimestre à l'autre, particulièrement lorsqu'une saison ne se trouve pas dans un même trimestre d'un exercice à l'autre, comme c'est le cas pour Pâques. De plus, comme la Société continue d'élargir sa gamme de produits et de services de l'avant du magasin, y compris les promotions saisonnières, ses résultats d'exploitation peuvent subir davantage l'incidence des fluctuations saisonnières.

Résultats d'exploitation – Quatrième trimestre de l'exercice 2010

Le 10 février 2011, la Société a publié ses états financiers non audités et les notes complémentaires pour le quatrième trimestre et l'exercice financier terminés le 1^{er} janvier 2011. Le lecteur peut consulter ces données sur le site des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.sedar.com.

Le tableau suivant résume certaines des principales données financières consolidées de la Société pour les périodes visées.

(en milliers de dollars, sauf les données par action – non audité)	Quatrièmes trimestres terminés les 1^{er} janvier 2011 (12 semaines)	2 janvier 2010 (12 semaines)
Ventes	2 559 854 \$	2 488 544 \$
Coût des marchandises vendues et autres charges d'exploitation	2 235 333	2 174 809
BAIIA ⁽¹⁾	324 521	313 735
Amortissement	68 184	58 343
Bénéfice d'exploitation	256 337	255 392
Intérêts débiteurs	12 598	11 768
Bénéfice avant impôts	243 739	243 624
Impôts sur les bénéfices	72 513	72 564
Bénéfice net	171 226 \$	171 060 \$
Par action ordinaire		
– Bénéfice net de base	0,79 \$	0,79 \$
– Bénéfice net dilué	0,79 \$	0,79 \$

⁽¹⁾ Bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement.

Ventes

Stimulées par les résultats solides des produits de l'avant du magasin, les ventes au quatrième trimestre ont augmenté de 2,9 % pour se chiffrer à 2,560 G\$, la Société ayant continué d'afficher une croissance de ses ventes dans toutes les régions du pays, laquelle a été générée par les importants gains enregistrés en Alberta et au Québec. Selon les établissements comparables, les ventes ont progressé de 1,7 % au cours du trimestre.

Au quatrième trimestre, les ventes de médicaments sur ordonnance ont diminué de 0,2 % pour s'établir à 1,146 G\$, la forte croissance du nombre de fichiers d'ordonnance ayant essentiellement servi à contrebalancer une diminution de la valeur moyenne des médicaments sur ordonnance. Selon les établissements comparables, les ventes de médicaments sur ordonnance ont diminué de 0,5 % au quatrième trimestre de 2010. La diminution de la valeur moyenne des médicaments sur ordonnance peut être largement attribuable à la baisse des taux de remboursement des médicaments sur ordonnance génériques, due à la mise en œuvre récente des projets de réforme du régime d'assurance médicaments, principalement en Ontario, conjuguée à la hausse des taux d'utilisation de médicaments sur ordonnance génériques. Le nombre total d'ordonnances a augmenté de 3,2 % au cours du quatrième trimestre de 2010. Ce nombre a augmenté de 2,9 % au cours du trimestre selon les établissements comparables. Au quatrième trimestre de 2010, les médicaments génériques ont représenté 56,7 % des ordonnances exécutées, comparativement à 53,7 % des ordonnances exécutées au quatrième trimestre de 2009. Au cours du quatrième trimestre de 2010, les ventes de médicaments sur ordonnance ont représenté 44,8 % de la composition du chiffre d'affaires de la Société, contre 46,1 % de la composition du chiffre d'affaires de la Société pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent.

Au quatrième trimestre, les ventes de produits de l'avant du magasin ont augmenté de 5,5 % pour se chiffrer à 1,414 G\$, la Société enregistrant des gains particulièrement importants au chapitre des ventes dans les catégories des produits de beauté, de la confiserie et des aliments et des boissons. Le programme de mise en valeur du réseau d'établissements de la Société, qui a accru la superficie de vente de 6,4 % par rapport au dernier exercice, continue d'avoir une incidence favorable sur la croissance des ventes, en particulier sur les ventes de produits de l'avant du magasin. Les campagnes de marketing et les activités promotionnelles percutantes ainsi que la mise en application efficace des programmes saisonniers dans les établissements ont également alimenté la croissance des ventes de produits de l'avant du magasin. Les ventes de produits de l'avant du magasin, selon les établissements comparables, ont augmenté de 3,7 % au cours du quatrième trimestre de 2010.

Coût des marchandises vendues et autres charges d'exploitation

Le coût total des marchandises vendues et des autres charges d'exploitation s'est établi à 2,235 G\$ au quatrième trimestre de 2010, comparativement à 2,175 G\$ pour la période correspondante de l'exercice précédent, soit une hausse de 60 M\$ ou de 2,8 %. Exprimé en pourcentage des ventes, le coût des marchandises vendues au quatrième trimestre de 2010 a reculé de 75 points de base par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui reflète l'incidence favorable de l'amélioration des synergies d'achat, la hausse de l'utilisation de médicaments sur ordonnance génériques et l'incidence de la baisse des coûts des médicaments génériques et de leurs taux de remboursement par suite des projets de réforme du régime d'assurance médicaments mis en œuvre dans certaines provinces au cours du second semestre de 2010, particulièrement en Ontario. Les autres charges d'exploitation, exprimées en pourcentage des ventes, se sont accrues de 68 points de base par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. Cette hausse s'explique en partie par le recul important des prix constituant le chiffre d'affaires découlant des projets de réforme du régime d'assurance médicaments dont il a été question ci-dessus et à la hausse de l'utilisation de médicaments sur ordonnance génériques, combinés à un accroissement des dépenses de commercialisation et à une augmentation des charges liées aux établissements associées à la croissance et à l'expansion continues du réseau d'établissements, principalement attribuable aux charges locatives et à la main-d'œuvre. Ces augmentations ont été contrebalancées quelque peu par les nouveaux gains au chapitre de la productivité et de l'efficacité dans l'ensemble du réseau d'établissements et des infrastructures connexes.

Amortissement

L'amortissement des immobilisations et des autres actifs incorporels s'est chiffré à 68 M\$ au quatrième trimestre de 2010, comparativement à 58 M\$ pour la période correspondante de l'exercice précédent, soit une hausse de 10 M\$ ou de 16,9 %. Exprimé en pourcentage des ventes, l'amortissement a augmenté de 32 points de base au quatrième trimestre de 2010 par rapport à l'exercice précédent, augmentation qui peut être attribuée aux investissements continus de la Société dans son réseau d'établissements et ses infrastructures connexes.

Bénéfice d'exploitation

Le bénéfice d'exploitation s'est élevé à 256 M\$ au quatrième trimestre de 2010, soit un montant presque inchangé par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. Comme il a été mentionné plus haut, au cours du quatrième trimestre de 2010, la Société a continué d'augmenter son chiffre d'affaires, d'améliorer les synergies d'achat et d'enregistrer des gains de productivité et d'efficacité. Ces avantages ont été partiellement contrebalancés par l'augmentation de l'amortissement et des charges d'exploitation liées à ses établissements attribuable à la croissance et à l'expansion continues du réseau d'établissements, de même que par l'intensification des investissements liés à l'établissement de prix et aux activités promotionnelles. De plus, au quatrième trimestre, le bénéfice d'exploitation et la marge d'exploitation ont subi l'incidence défavorable des projets de réforme du régime d'assurance médicaments mis en œuvre dans plusieurs provinces au cours du second semestre de 2010. Au quatrième trimestre de 2010, la marge d'exploitation de la Société (le bénéfice d'exploitation divisé par les ventes) s'est établie à 10,01 %, comparativement à 10,26 % pour le quatrième trimestre de l'exercice précédent. La marge du BAIIA (le BAIIA divisé par les ventes) de la Société s'est établie à 12,68 % au quatrième trimestre de 2010, en hausse de 7 points de base par rapport à la marge du BAIIA de 12,61 % inscrite pour le quatrième trimestre de 2009.

Intérêts débiteurs

Au quatrième trimestre de 2010, les intérêts débiteurs se sont établis à 13 M\$, comparativement à 12 M\$ pour la période correspondante de l'exercice précédent, soit une augmentation de 1 M\$ ou de 7,1 %. La diminution des intérêts débiteurs liée à la baisse du niveau moyen de l'encours de la dette nette consolidée de la Société a été plus que contrebalancée par une hausse des taux d'intérêt à court terme entraînée par le marché sur les emprunts à taux variables de la Société.

Impôts sur les bénéfices

Le taux d'imposition effectif de la Société au quatrième trimestre de 2010 était de 29,8 %, soit un niveau inchangé par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

Bénéfice net

Pour le quatrième trimestre de 2010, le bénéfice net s'est établi à 171 M\$, ou 79 cents par action (dilué), soit un niveau inchangé par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

Flux de trésorerie

Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation se sont élevés à 243 M\$ au quatrième trimestre de 2010, par rapport à un montant de 172 M\$ pour la période correspondante de l'exercice précédent, soit une hausse de 71 M\$ ou de 41,7 %. Les flux de trésorerie tirés du bénéfice net, ajustés en fonction des éléments hors trésorerie, jumelés à une diminution du montant investi dans les soldes des éléments hors trésorerie du fonds de roulement, comparativement au trimestre correspondant de l'exercice précédent, ont alimenté l'augmentation.

Au quatrième trimestre de 2010, les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement se sont chiffrés à 118 M\$, comparativement à 170 M\$ pour la période correspondante de l'exercice précédent, soit une baisse de 52 M\$ ou de 30,6 %. De ces montants, une tranche de 93 M\$ s'explique par l'acquisition d'immobilisations corporelles au quatrième trimestre de 2010, déduction faite de tout produit à la cession, contre une tranche de 149 M\$ au quatrième trimestre de 2009, la Société ayant diminué le rythme auquel elle continue d'investir dans son réseau d'établissements. Au quatrième trimestre de 2010, la Société n'a réalisé aucune acquisition de pharmacies et de fichiers d'ordonnances. La Société a consacré en outre 25 M\$ à l'acquisition et à la mise en valeur d'actifs incorporels et d'autres actifs au quatrième trimestre de 2010, principalement pour l'achat de logiciels, contre 15 M\$ pour la période correspondante de l'exercice précédent. Au cours du quatrième trimestre de 2010, la Société a ouvert dix nouvelles pharmacies, dont huit étaient des réimplantations; de plus, cinq pharmacies ont fait l'objet de travaux d'agrandissement importants.

Les flux de trésorerie affectés aux activités de financement se sont établis à 111 M\$ au quatrième trimestre de 2010, les sorties de fonds de 123 M\$ ayant été partiellement contrebalancées en partie par des rentrées de fonds de 12 M\$. Les sorties de fonds provenaient d'une baisse de 70 M\$ de la dette bancaire, d'une baisse de 1 M\$ du montant du papier commercial émis et en cours en vertu du programme de papier commercial de la Société, du montant de 3 M\$ pour financer les coûts liés aux activités de financement et du montant de 49 M\$ lié au versement de dividendes. Les rentrées de fonds provenaient essentiellement d'une hausse de 12 M\$ du montant des investissements des franchisés.

Au quatrième trimestre de 2010, le résultat net des activités d'exploitation, d'investissement et de financement s'est traduit par une augmentation de 14 M\$ des soldes de trésorerie.

Estimations comptables critiques

Les états financiers consolidés de la Société sont préparés conformément aux PCGR du Canada, ce qui exige de la part de la direction d'établir des estimations et de formuler des hypothèses et des jugements qui ont une incidence sur les montants présentés de l'actif et du passif, sur la présentation des actifs et passifs éventuels en date des états financiers consolidés ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. La Société fonde ses estimations, jugements et hypothèses sur les résultats antérieurs, sur les tendances courantes et sur d'autres facteurs jugés importants par la direction au moment de la préparation des états financiers consolidés. La Société passe régulièrement en revue ses conventions comptables et leur application. Bien que la Société estime que les résultats antérieurs, les tendances courantes et les autres facteurs pris en compte constituent des éléments à l'appui de la préparation de ses états financiers consolidés conformément aux PCGR du Canada, les résultats réels pourraient différer considérablement de ces estimations.

Les principales conventions comptables de la Société sont présentées à la note 1 des états financiers consolidés de la Société. Les conventions comptables ci-après tiennent compte d'un degré élevé de jugement et de complexité et sont donc considérées comme des conventions comptables critiques.

Stocks

Les stocks sont évalués au coût ou à la valeur de réalisation nette estimative, selon le montant le moins élevé. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti. Pour calculer les pertes estimatives de stocks ou la freinte de stocks, entre la date du dernier dénombrement physique des stocks et la date du bilan, il faut formuler des estimations et des jugements importants.

La freinte de stocks est estimée en fonction du pourcentage des ventes pour la période allant de la date du dernier dénombrement physique des stocks à la date du bilan. Ces estimations sont fondées sur les résultats antérieurs et les résultats récents du dénombrement. Si les pertes réelles de stocks varient par rapport à ces estimations, tant les stocks que le bénéfice d'exploitation pourraient en subir les effets.

Programme de fidélisation de la carte Shoppers Optimum^{MD}/Pharmaprix Optimum^{MD}

Le programme de fidélisation de la carte Shoppers Optimum^{MD}/Pharmaprix Optimum^{MD} (le « programme ») permet aux membres d'accumuler des points sur les achats qu'ils effectuent aux établissements Shoppers Drug Mart^{MD}, Pharmaprix^{MD}, Shoppers Simply Pharmacy^{MD}, Pharmaprix Simplement Santé^{MD}, aux centres de soins de santé Shoppers Home Health Care^{MD} et aux boutiques Murale^{MC} à raison de 10 points pour chaque dollar d'achats de produits et de services admissibles en plus de points additionnels applicables. Les membres peuvent échanger leurs points, conformément au tableau de primes du programme ou à d'autres offres, pour obtenir des rabais sur des produits de l'avant du magasin à leur prochain achat. Lorsque les membres accumulent des points, la Société inscrit une charge et établit un passif au titre des échanges futurs en multipliant le nombre de points émis par le coût estimatif par point. Le passif du programme est porté aux créateurs et charges à payer du bilan consolidé de la Société. Le coût réel des échanges en vertu du programme est imputé au passif.

Le coût estimatif par point est calculé en tenant compte de plusieurs facteurs, dont le comportement d'achats habituel des membres du programme, les modèles d'échanges futurs prévus et les coûts connexes. La Société surveille continuellement les tendances en matière de taux de rachat (les points échangés exprimés en pourcentage des points émis) et le coût net par point échangé, et elle ajuste le taux de rachat et le coût estimatif par point en fonction du nombre d'échanges futurs prévus. Les coûts du programme pourraient être supérieurs ou inférieurs selon que les estimations diffèrent des résultats réels.

Avantages sociaux futurs

Les coûts des prestations de retraite et les obligations au titre des prestations constituées relativement aux régimes de retraite à prestations déterminées agréés et non agréés et aux régimes d'avantages complémentaires de retraite de la Société sont déterminés en fonction d'évaluations actuarielles, lesquelles sont tributaires des hypothèses formulées par la direction. Ces hypothèses englobent le taux d'actualisation, le taux de rendement à long terme prévu de l'actif au titre des régimes, la hausse du taux de rémunération, l'âge des employés au moment de leur retraite, les taux de mortalité et le taux d'inflation prévu quant aux coûts des soins de santé. La direction de la Société et les actuaires revoient annuellement ces hypothèses.

Les hypothèses actuarielles les plus importantes qui ont été adoptées sont les suivantes.

	2010			2009		
	Régimes de retraite à prestations déterminées agréés	Régimes de retraite à prestations déterminées non agréés	Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	Régimes de retraite à prestations déterminées agréés	Régimes de retraite à prestations déterminées non agréés	Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi
Obligation au titre des prestations constituées, à la fin						
Taux d'actualisation	5,25 %	2,50 %	5,00 %	6,00 %	2,88 %	6,00 %
Hausse du taux de rémunération	4,00 %	4,00 %	4,00 %	4,00 %	4,00 %	4,00 %
Charge au titre des avantages sociaux, pour la période						
Taux d'actualisation	6,00 %	2,88 %	5,25 %	6,75 %	3,25 %	6,75 %
Rendement prévu de l'actif au titre des régimes	7,50 %	3,75 %	s. o.	7,50 %	3,75 %	s. o.
Hausse du taux de rémunération	4,00 %	4,00 %	4,00 %	4,00 %	4,00 %	4,00 %

Le taux d'actualisation est fondé sur les taux d'intérêt en vigueur pratiqués sur le marché à la fin de l'exercice de la Société, en présumant un portefeuille d'obligations de sociétés cotées AA dont les échéances concordent en moyenne avec celles des obligations au titre des prestations constituées. Une hausse de 1 % du taux d'actualisation hypothétique réduirait l'obligation au titre des prestations constituées ainsi que la charge au titre des avantages sociaux de la Société à l'égard de ses régimes agréés et non agréés de 17 M\$ et de 2 M\$, respectivement. De même, une baisse de 1 % du taux d'actualisation hypothétique augmenterait de 20 M\$ l'obligation au titre des prestations constituées et de 2 M\$ la charge au titre des avantages sociaux de la Société.

Le taux de rendement à long terme prévu de l'actif au titre des régimes est fondé à la fois sur les actifs investis et sur les rendements antérieurs. Une hausse de 1 % du rendement à long terme hypothétique de l'actif au titre des régimes diminuerait de 1 M\$ la charge au titre des avantages sociaux de la Société à l'égard de ses régimes agréés et non agréés. De même, une baisse de 1 % du rendement à long terme hypothétique de l'actif au titre des régimes augmenterait de 1 M\$ la charge au titre des avantages sociaux de la Société à l'égard de ses régimes agréés et non agréés. En calculant la charge au titre des avantages sociaux à l'égard de ses régimes agréés et non agréés pour 2010, la Société a présumé un rendement à long terme de l'actif au titre des régimes de 7,5 %.

Une augmentation de 1 % du taux présumé de la hausse de la rémunération augmenterait de 4 M\$ l'obligation au titre des prestations constituées et de 1 M\$ la charge au titre des avantages sociaux à l'égard des régimes agréés et non agréés. De même, une baisse de 1 % du taux présumé de la hausse de la rémunération diminuerait de 4 M\$ l'obligation au titre des prestations constituées et de 1 M\$ la charge au titre des avantages sociaux à l'égard des régimes agréés et non agréés de la Société.

Le taux d'inflation prévu relatif aux coûts des soins de santé est fondé sur des tendances antérieures et des données externes. Le taux de croissance hypothétique retenu par la Société pour calculer son obligation au titre des prestations constituées et sa charge au titre des avantages sociaux à l'égard de ses régimes d'avantages complémentaires de retraite était de 5,5 % en 2010, soit le même qu'à l'exercice précédent. Il s'agit également du taux de croissance hypothétique retenu pour les prochaines années. Une variation de 1 % du taux de croissance hypothétique des coûts liés aux soins de santé n'aurait pas d'incidence notable sur l'obligation au titre des prestations constituées et la charge au titre des avantages sociaux de la Société à l'égard de ses régimes d'avantages complémentaires de retraite.

Ces hypothèses pourraient être modifiées éventuellement et toute variation qui en découlerait pourrait avoir des conséquences importantes sur les obligations au titre des prestations constituées de la Société et sur les coûts de ces régimes, lesquels sont pris en compte dans les états consolidés des résultats de la Société. Toutefois, l'ampleur de toute incidence immédiate sur le bénéfice net de la Société est atténuée par le fait que, selon les PCGR du Canada, l'excédent de tout gain ou perte actuariel cumulé net sur 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées ou sur 10 % de la juste valeur de l'actif au titre des régimes, selon le plus élevé de ces deux montants, est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire, sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des salariés actifs couverts par les régimes. Au 1^{er} janvier 2011, la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des salariés actifs couverts par les régimes de retraite agréés et non agréés et les régimes d'avantages complémentaires de retraite était de 11 ans et de 7 ans, respectivement.

Au 1^{er} janvier 2011, la situation de capitalisation relative aux obligations de la Société en vertu de ses régimes agréés et non agréés et de ses régimes d'avantages complémentaires de retraite correspondait à un déficit de 24 M\$, contre un déficit de 25 M\$ à la fin de l'exercice précédent. Des montants de 4 M\$ et de 9 M\$ relatifs aux actifs et aux obligations de la Société en vertu de ses régimes agréés et non agréés et de ses régimes d'avantages complémentaires de retraite, respectivement, ont été inclus dans les autres actifs et dans les autres passifs à long terme du bilan consolidé de la Société au 1^{er} janvier 2011, contre 15 M\$ pour les autres passifs à long terme à la fin de l'exercice précédent. À la même date, la perte actuarielle nette non amortie à l'égard des obligations de la Société en vertu de ses régimes agréés et non agréés et de ses régimes d'avantages complémentaires de retraite s'établissait à 19 M\$ contre 10 M\$ à la fin de l'exercice précédent. (Se reporter à la note 13 des états financiers consolidés de la Société.)

Le taux de rendement réel de l'actif au titre des régimes et les variations des taux d'intérêt pourraient également entraîner des changements dans les besoins de capitalisation de la Société pour ses régimes de retraite à prestations déterminées.

Impôts sur les bénéficiaires et autres impôts

La Société comptabilise ses impôts sur les bénéficiaires selon la méthode du passif fiscal. En vertu de cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts futurs sont déterminés en fonction des écarts entre la valeur comptable des postes du bilan et leur valeur fiscale correspondante. Le calcul de la charge d'impôts sur les bénéficiaires exige de la direction qu'elle interprète les exigences réglementaires et en tire certaines conclusions. Même si les déclarations de revenus aux fins d'impôt sur le bénéfice, d'impôt sur le capital et d'impôts indirects font l'objet de vérifications et de réévaluations, la direction estime que des provisions adéquates ont été établies pour satisfaire à toutes ses obligations fiscales. Toutefois, la modification d'interprétations ou de jugements peut se traduire par une augmentation ou une diminution de la charge d'impôt sur le bénéfice, d'impôt sur le capital et d'impôts indirects de la Société dans l'avenir. Le montant de l'augmentation ou de la diminution ne peut raisonnablement être estimé.

Écart d'acquisition et immobilisations incorporelles

La Société comptabilise comme écart d'acquisition l'excédent du prix d'achat d'une société acquise, sur la juste valeur des actifs nets sous-jacents, y compris les actifs incorporels, à la date d'acquisition. L'écart d'acquisition compte pour un montant important du total de l'actif de la Société, et fait l'objet d'un test de dépréciation chaque année. Le processus d'évaluation de l'écart d'acquisition comprend la détermination de la juste valeur, laquelle nécessite la formulation de jugements et l'établissement d'estimations, notamment à l'égard, sans s'y limiter, des ventes, du bénéfice, des dépenses en immobilisations, du taux d'actualisation et des taux de croissance finaux prévus pour l'avenir. Ces jugements et estimations peuvent varier éventuellement en raison de l'incertitude à l'égard de la concurrence, du marché et de la conjoncture ou à la suite de changements survenus dans les stratégies commerciales et les perspectives de la Société.

Une perte de valeur de l'écart d'acquisition est constatée si la valeur comptable de l'écart d'acquisition excède la juste valeur implicite. Toute perte de valeur de l'écart d'acquisition entraînerait une baisse de la valeur comptable de l'écart d'acquisition au bilan consolidé de la Société ainsi que la constatation d'une perte de valeur sans effet sur la trésorerie dans le bénéfice d'exploitation. Selon les analyses effectuées, la Société n'a relevé aucune perte de valeur de l'écart d'acquisition.

Les actifs incorporels sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative des actifs au rythme indiqué ci-dessous.

Fichiers d'ordonnances	7 à 12 ans
Relations clients	5 à 25 ans
Logiciels	3 à 10 ans
Autres	Durée du bail ou 3 ans

Nouvelles prises de position comptables

Transition aux Normes internationales d'information financière

Le Conseil des normes comptables (le « CNC ») exige que toutes les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes le fassent selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011.

La Société a procédé à son examen des IFRS. Le tableau ci-dessous présente l'évaluation et le choix des conventions comptables de la Société ainsi qu'une explication de l'incidence financière.

L'examen de la Société était fondé sur les IFRS, dans leur forme actuelle. La présentation de l'information de la Société selon les IFRS pour l'exercice 2011 se fondera sur les normes en vigueur à la fin de 2011. La Société effectue le suivi des modifications apportées aux IFRS. Certaines normes, notamment les normes portant sur la consolidation et les contrats de location, ont fait l'objet d'exposés-sondages. À la date du présent rapport de gestion, aucun exposé-sondage portant sur les IFRS ne devrait entraîner de modification au cours de la transition de la Société aux IFRS.

La Société a déterminé ses intentions préliminaires en ce qui concerne certaines conventions IFRS, tel qu'il est mentionné plus haut. L'incidence financière, telle qu'elle est décrite ci-dessous, est considérée comme étant préliminaire et ne vise pas à fournir une description exhaustive des modifications qui découleront du passage aux IFRS. Les lecteurs sont mis en garde que les intentions et leur incidence financière se fondent sur les options et les exemptions préliminaires en vertu d'IFRS 1, ainsi que sur les choix de conventions IFRS et sont sujettes à changement.

Bilan d'ouverture – Options et modifications de conventions comptables en vertu d'IFRS 1

Options en vertu d'IFRS 1

IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière* (« IFRS 1 »), offre certaines options au moment de la première application des IFRS. Le tableau ci-dessous présente le choix des options pertinentes pour la Société, ses décisions relativement à ces options ainsi que l'incidence financière qui en découle. Le passage traitant des impôts reportés se rapporte aux soldes des impôts futurs de la Société présentés précédemment.

Norme/sujet	Options	Incidence financière prévue sur le bilan d'ouverture de la Société au 3 janvier 2010 (non audité)
Regroupements d'entreprises	<ul style="list-style-type: none"> Habituellement, lorsqu'elle adopte les IFRS, une entité applique IFRS 3, <i>Regroupements d'entreprises</i> (« IFRS 3 »), comme si cette norme avait toujours été appliquée. Par conséquent, elle évalue tous les regroupements d'entreprises antérieurs conformément aux IFRS et effectue les ajustements nécessaires. Une entité qui applique les IFRS pour la première fois peut choisir, en vertu d'IFRS 1, d'appliquer IFRS 3 de façon prospective aux regroupements d'entreprises ayant eu lieu avant une date déterminée qui n'est pas une date ultérieure à la date de transition. 	<p>La Société a choisi, en vertu d'IFRS 1, de ne pas appliquer IFRS 3 de façon rétrospective. La principale incidence de ce choix concerne certains coûts de transaction engagés lors des acquisitions antérieures qui ont été capitalisés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada (les « PCGR »), mais qui auraient été passés en charges conformément aux IFRS.</p> <p>Par conséquent, aucun ajustement ne doit être apporté aux valeurs comptables du bilan d'ouverture de la Société.</p>

Norme/sujet	Options	Incidence financière prévue sur le bilan d'ouverture de la Société au 3 janvier 2010 (non audité)
Avantages du personnel	<ul style="list-style-type: none"> • IFRS 1 permet aux entités qui appliquent les IFRS pour la première fois de constater les écarts actuariels au titre des régimes de retraite à prestations déterminées, qui n'étaient pas constatés auparavant, dans les bénéfices non répartis à la date de transition. • Si elle ne choisit pas cette option, une entité est tenue de comptabiliser chaque régime comme si les IFRS avaient été appliquées depuis l'établissement du régime. 	<p>La Société a choisi cette option, ce qui a entraîné la constatation des pertes actuarielles, qui n'étaient pas constatées auparavant, en tant que charge imputée au solde d'ouverture des bénéfices non répartis et une augmentation du passif au titre des avantages sociaux futurs.</p> <p>Au moment de l'application des IFRS, la société prévoit que cette norme aura pour incidence une hausse des autres passifs à long terme de 8,2 M\$, une diminution des passifs d'impôts reportés de 2,3 M\$ et une charge après impôts de 5,9 M\$ imputée au solde d'ouverture des bénéfices non répartis.</p>
Juste valeur ou réévaluation comme coût présumé	<ul style="list-style-type: none"> • Une entité qui applique les IFRS pour la première fois peut choisir d'évaluer un élément lié aux immobilisations corporelles, aux actifs incorporels ou aux immeubles de placement à la date de transition à sa juste valeur et utiliser cette juste valeur comme coût présumé. 	<p>La Société a choisi de continuer à utiliser le coût historique pour les éléments liés aux immobilisations corporelles, aux actifs incorporels et aux immeubles de placement.</p>

Modifications de conventions comptables

Il existe plusieurs différences entre les exigences des IFRS et les conventions comptables adoptées par la Société conformément aux PCGR du Canada. IFRS 1 exige que les entités tiennent compte de l'adoption des IFRS comme si elles les avaient toujours appliquées. Par conséquent, la plupart des modifications de conventions comptables que la Société a cernées exigeront d'apporter un ajustement au bilan d'ouverture afin de tenir compte de l'incidence de l'application des IFRS aux opérations et aux soldes avant 2010. Le tableau suivant présente les ajustements apportés au bilan d'ouverture de la Société au 3 janvier 2010.

Norme	Comparaison entre les PCGR et les IFRS	Incidence financière prévue sur le bilan d'ouverture de la Société au 3 janvier 2010 (non audité)
IFRIC 13, <i>Programmes de fidélisation de la clientèle</i> (« IFRIC 13 ») – Programme de fidélisation de la carte Shoppers Optimum ^{MD} /Pharmaprix Optimum ^{MD}	<p>PCGR – Lorsqu'un membre du programme accumule des points, la Société inscrit une charge et établit un passif au titre des échanges futurs en multipliant le nombre de points émis par le coût estimatif par point. Lorsque les points sont échangés, les coûts réels de l'échange sont imputés au passif. Les points sont évalués au coût.</p> <p>IFRS – Lorsqu'un membre d'un programme accumule des points, la Société reporte une partie des produits associés aux ventes qui correspond à la juste valeur des points émis au client (la valeur au détail des points). Lorsque les points sont échangés, la valeur de l'échange du cadeau est imputée au solde des produits reportés et les produits sont constatés. Les points sont évalués à la juste valeur.</p>	<p>Au moment de l'application des IFRS, la Société prévoit que cette norme aura pour incidence une augmentation des créditeurs et charges à payer de 15,5 M\$, une baisse des passifs d'impôts reportés de 4,4 M\$ et une charge après impôts de 11,1 M\$ imputée au solde d'ouverture des bénéfices non répartis.</p> <p>L'augmentation du passif reflète essentiellement la modification liée à l'évaluation des points qui seront échangés. En effet, l'évaluation était effectuée en fonction du coût et elle est dorénavant effectuée en fonction de la juste valeur.</p>
IAS 16, <i>Immobilisations corporelles</i> (« IAS 16 ») – Loyer au cours de la période d'installation des agencements immobiliers	<p>PCGR – Au cours de la période d'installation des agencements immobiliers, la Société capitalise le loyer.</p> <p>IFRS – Le loyer engagé au cours de la période d'installation des agencements immobiliers ne sera plus capitalisé. Il sera plutôt traité en tant que charge locative au cours de la période pendant laquelle il a été engagé.</p>	<p>Au moment de l'application des IFRS, la Société prévoit que cette norme aura pour incidence une diminution des immobilisations corporelles de 48,2 M\$, une baisse des passifs d'impôts reportés de 12,3 M\$, une diminution des autres passifs à long terme de 1,4 M\$ et une charge connexe après impôts de 34,5 M\$ imputée au solde d'ouverture des bénéfices non répartis.</p>

Incidence financière prévue sur le bilan d'ouverture de la Société au 3 janvier 2010 (non audité)

Norme

Comparaison entre les PCGR et les IFRS

IAS 36, *Dépréciation d'actifs* (« IAS 36 ») – Actifs à long terme

PCGR – La Société soumet les actifs à long terme ou les groupes d'actifs à un test de dépréciation lorsque des faits ou des circonstances indiquent que leur valeur comptable excède le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. Une perte de valeur correspond à l'excédent de la valeur comptable d'un actif à long terme (ou d'un groupe d'actifs) sur sa juste valeur. La Société doit soumettre ses actifs à long terme à un test de dépréciation au moins une fois par année.

IFRS – Selon les IFRS, une unité génératrice de trésorerie représente le niveau auquel les actifs doivent faire l'objet d'un test de dépréciation. L'unité génératrice de trésorerie correspond au plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. La Société a déterminé que, pour certaines divisions de l'entreprise, l'unité génératrice de trésorerie est différente des groupes d'actifs précédemment utilisés selon les PCGR.

Conformément aux IFRS, la Société examine ses actifs à long terme pour repérer des signes indiquant une dépréciation au niveau d'une unité génératrice de trésorerie. La Société a déterminé qu'un test de dépréciation était nécessaire pour certains actifs d'établissement, ce qui a permis de repérer une dépréciation, selon les IFRS au 3 janvier 2010. Par conséquent, la Société prévoit comptabiliser une perte de valeur au solde d'ouverture des bénéfices non répartis.

Au moment de l'application des IFRS, la Société prévoit que cette norme aura pour incidence une diminution des immobilisations corporelles de 21,4 M\$, une hausse des actifs d'impôts reportés de 5,7 M\$ et une charge connexe après impôts de 15,7 M\$ imputée au solde d'ouverture des bénéfices non répartis.

IAS 17, *Contrats de location* (« IAS 17 ») – Opérations de cession-bail

PCGR – Les gains liés aux opérations de cession-bail sont reportés et constatés sur la durée du bail. Les pertes sont immédiatement portées en résultat.

IFRS – Lorsque les opérations de cession-bail donnent lieu à des contrats de location-exploitation, les gains et les pertes liés à des opérations de cession-bail considérées comme étant conclues à la juste valeur doivent être immédiatement constatés en résultat. Lorsque les opérations de cession-bail donnent lieu à des contrats de location-acquisition, les gains sont reportés et constatés sur la durée du bail. Les pertes sont immédiatement constatées en résultat.

Selon l'évaluation de la Société, les opérations de cession-bail antérieures qui ont donné lieu à des contrats de location-exploitation ont été effectuées à la juste valeur et, par conséquent, en vertu des IFRS, les gains auraient été immédiatement portés en résultat. De ce fait, au moment de l'adoption des IFRS, les gains reportés non amortis restants seront constatés dans le solde d'ouverture des bénéfices non répartis.

Au moment de l'application des IFRS, la Société prévoit que cette norme aura pour incidence une diminution des autres passifs à long terme de 14,1 M\$, une hausse des passifs d'impôts reportés de 2,7 M\$ et une augmentation connexe après impôts de 11,4 M\$ imputée au solde d'ouverture des bénéfices non répartis.

Norme	Comparaison entre les PCGR et les IFRS	Incidence financière prévue sur le bilan d'ouverture de la Société au 3 janvier 2010 (non audité)
IAS 19, <i>Avantages du personnel</i> (« IAS 19 ») – Régimes de retraite	<p>PCGR – Les écarts actuariels liés aux obligations en vertu des prestations déterminées sont amortis dans les résultats selon la méthode du corridor de 10 %.</p> <p>IFRS – Les écarts actuariels liés aux obligations en vertu des prestations déterminées peuvent être comptabilisés conformément aux PCGR ou être immédiatement constatés dans les autres éléments du résultat étendu.</p>	<p>La Société a adopté la convention qui consiste à constater les écarts actuariels dans les autres éléments du résultat étendu au cours de la période pendant laquelle ils surviennent.</p> <p>Au moment de l'application des IFRS, la Société prévoit qu'il n'y aura pas d'incidence sur le bilan d'ouverture ni sur les bénéfices non répartis découlant de ce choix de convention. (Veuillez noter que ce choix de convention est un ajout à l'option en vertu d'IFRS 1 décrite précédemment.)</p>

Sommaire de l'incidence sur le solde d'ouverture des bénéfices non répartis

Le tableau suivant présente un sommaire des incidences prévues susmentionnées sur le solde d'ouverture des bénéfices non répartis de la Société selon les IFRS au 3 janvier 2010, lesquelles se fondent sur les options et les exemptions préliminaires en vertu d'IFRS 1, ainsi que sur les choix de conventions IFRS.

(en milliers de dollars – non audité)	Augmentation (diminution) du solde d'ouverture des bénéfices non répartis après impôts
Programme de fidélisation de la carte Shoppers Optimum ^{MD} /Pharmaprix Optimum ^{MD}	(11 106)\$
Loyer au cours de la période d'installation des agencements immobiliers	(34 526)
Dépréciation d'actifs à long terme	(15 663)
Opérations de cession-bail	11 368
IFRS 1 – Avantages du personnel – Constatation des écarts actuariels non constatés	(5 932)
Diminution préliminaire des bénéfices non répartis	(55 859)\$

Autres considérations relatives aux IFRS

Bilan

La Société a repéré un certain nombre de modifications liées à la présentation du bilan qui n'ont pas une incidence importante sur les bénéfices non répartis. Ces modifications comprennent le reclassement des actifs d'impôts futurs à court terme dans les actifs et les passifs d'impôts reportés à long terme, la comptabilisation de certains contrats de location d'établissements en tant que contrats de location-financement, le retraitement des modifications apportées à la répartition du coût d'acquisition et la présentation distincte dans le bilan des immeubles de placement (auparavant dans les immobilisations corporelles) et des provisions (dans les créditeurs et charges à payer et les autres passifs à long terme).

Incidence sur les résultats intermédiaires de 2010

Le tableau suivant présente l'incidence prévue des ajustements et des choix de conventions susmentionnés sur le bénéfice net et le bénéfice dilué par action de la Société pour la période intermédiaire et l'ensemble de l'exercice 2010.

(en milliers de dollars, sauf les données par action – non audité)	Période de 12 semaines terminée le 27 mars 2010	Période de 12 semaines terminée le 19 juin 2010	Période de 16 semaines terminée le 9 octobre 2010	Période de 12 semaines terminée le 1 ^{er} janvier 2011	Période de 52 semaines terminée le 1 ^{er} janvier 2011
Programme de fidélisation de la carte Shoppers Optimum ^{MD} /Pharmaprix Optimum ^{MD}	(248)\$	76 \$	(2 893)\$	(1 217)\$	(4 282)\$
Loyer au cours de la période d'installation des agencements immobiliers	(1 810)	(349)	(3 618)	2 792	(2 985)
Dépréciation d'actifs à long terme	(738)	(312)	595	(6 722)	(7 177)
Opérations de cession-bail	11 982	82	(1 136)	(574)	10 354
Avantages du personnel – Constatation continue de la charge de retraite	276	(303)	(18)	(15)	(60)
Total des ajustements, avant impôts	9 462	(806)	(7 070)	(5 736)	(4 150)
Impôts sur les bénéfices	(2 815)	240	2 103	1 706	1 234
Incidence préliminaire sur le bénéfice net	6 647 \$	(566)\$	(4 967)\$	(4 030)\$	(2 916)\$
Incidence préliminaire sur le bénéfice net par action ordinaire (dilué)	0,03 \$	néant \$	(0,02)\$	(0,02)\$	(0,02)\$

Incidence sur les autres secteurs d'activité

L'incidence de la transition aux IFRS sur les autres secteurs d'activité, notamment les systèmes de technologie de l'information, les contrats et les clauses restrictives, les contrôles et procédures de communication de l'information financière et le contrôle interne à l'égard de l'information financière a été évaluée et la Société n'a repéré aucune modification importante.

La Société a effectué cette évaluation alors que l'information à fournir conformément au programme de contrôles et procédures de communication de l'information de la Société faisait l'objet de modifications. Les procédés et les procédures de la Société en ce qui concerne l'information à fournir n'ont pas été modifiés. Selon l'évaluation de la Société, aucune modification n'a été apportée aux procédés, aux procédures et aux activités sous-jacentes au contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société par suite de la mise en œuvre des IFRS.

Futures normes comptables

Instruments financiers – informations à fournir

L'IASB a publié une modification apportée à IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir* (la « modification d'IFRS 7 »), qui exige de fournir davantage d'informations sur les transferts d'actifs financiers. La modification d'IFRS 7 s'applique aux exercices ouverts le 1^{er} juillet 2011 ou après cette date. La Société appliquera la modification d'IFRS 7 au début de l'exercice 2012 et ne prévoit pas que son application aura une incidence importante sur les informations à fournir.

Instruments financiers

L'IASB a publié une nouvelle norme, IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »), qui remplacera l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (« IAS 39 »). Le remplacement de l'IAS 39 représente un projet qui comporte plusieurs phases dont l'objectif consiste à améliorer et à simplifier la présentation de l'information liée aux instruments financiers et l'émission d'IFRS 9 fait partie de la première étape. IFRS 9 prendra effet le 1^{er} janvier 2013. La Société n'a pas encore évalué l'incidence d'IFRS 9 sur ses résultats d'exploitation, sa situation financière et l'information à fournir.

Risques et gestion du risque

La Société est exposée à un certain nombre de risques, dans le cours normal de ses activités, qui sont susceptibles d'influer sur son rendement financier et son rendement de l'exploitation.

Secteur et réglementation

Une part importante des ventes et du bénéfice de la Société dépend de ses ventes de médicaments sur ordonnance. Les médicaments sur ordonnance et leur vente sont assujettis à plusieurs lois et règlements fédéraux, provinciaux, territoriaux et locaux. Les modifications apportées à ces lois et règlements, ou le non-respect de ceux-ci, peuvent avoir des répercussions défavorables importantes sur les activités, les ventes et la rentabilité de la Société.

Les lois et règlements fédéraux et provinciaux établissant les régimes publics d'assurance médicaments régissent habituellement les médicaments sur ordonnance couverts, l'admissibilité des patients, les remboursements de médicaments, l'admissibilité des médicaments et l'établissement des prix des médicaments et peuvent même régir les remises que les fabricants sont autorisés à verser aux pharmacies et aux fournisseurs de produits pharmaceutiques, ou que ceux-ci reçoivent. En ce qui concerne le remboursement des médicaments, ces lois et règlements régissent habituellement le coût autorisé d'un médicament sur ordonnance, la majoration de prix autorisée à l'égard d'un médicament sur ordonnance et les honoraires ou les frais d'exécution d'ordonnance qui peuvent être facturés lors de la vente de médicaments sur ordonnance à des patients admissibles en vertu du régime public d'assurance médicaments. Pour ce qui est de l'admissibilité d'un médicament, ces lois et règlements régissent habituellement les exigences liées à l'inclusion des produits du fabricant dans la liste des médicaments donnant droit à une prestation ou à une prestation partielle en vertu du régime public d'assurance médicaments concerné, l'établissement des prix des médicaments et, dans le cas des médicaments sur ordonnance génériques, les exigences à respecter pour leur désignation comme produits interchangeables avec un médicament sur ordonnance de marque. En outre, d'autres lois et règlements fédéraux, provinciaux, territoriaux et locaux régissent l'autorisation, le conditionnement, l'étiquetage, la vente, le marketing, la publicité, le traitement, l'entreposage, la distribution, l'exécution d'ordonnances et la mise au rebut de ces médicaments sur ordonnance.

Les ventes de médicaments sur ordonnance, le remboursement des médicaments et l'établissement des prix des médicaments peuvent être touchés par les changements qui surviennent dans le secteur des soins de santé, y compris les modifications législatives et autres qui ont une incidence sur l'admissibilité des patients, l'admissibilité des médicaments, les coûts admissibles d'un médicament sur ordonnance, la majoration de prix autorisée à l'égard d'un médicament sur ordonnance ou les honoraires ou les frais d'exécution d'ordonnance payés par les tiers payeurs ou les remises que le fabricant verse aux pharmacies et aux fournisseurs de produits pharmaceutiques, ou que ceux-ci reçoivent.

La majeure partie des ventes de médicaments sur ordonnance sont remboursées ou payées par des tiers payeurs, comme les gouvernements, les compagnies d'assurance ou les employeurs. Ces tiers payeurs ont cherché et continuent de chercher des façons de gérer le coût de leurs régimes d'assurance médicaments. Certaines provinces ont mis en œuvre des lois visant la gestion du coût des services pharmaceutiques et le contrôle des coûts accrus engagés par les régimes publics d'assurance médicaments et les régimes privés pour les médicaments. En plus des modifications législatives, d'autres mesures de contrôle du coût des médicaments ont été appliquées par certains gouvernements payeurs, notamment la restriction du nombre de médicaments sur ordonnance interchangeables qui sont admissibles au remboursement en vertu des régimes provinciaux d'assurance médicaments, ce qui pourrait avoir une incidence sur le niveau de remboursement des médicaments et sur les remises versées par les fabricants. L'analyse qui suit présente les modifications législatives ou autres mesures réglementaires qui ont été mises en vigueur ou annoncées depuis le début de 2010 dans certaines provinces ou certains territoires en vue de réduire le coût global engagé au titre des régimes publics d'assurance médicaments :

Colombie-Britannique – En 2010, le ministre des Services de santé de la Colombie-Britannique a signé une entente avec la British Columbia Pharmacy Association et l'Association canadienne des chaînes de pharmacies qui a permis de réduire le prix des médicaments sur ordonnance génériques dans la province. Au 15 octobre 2010, le prix des nouveaux médicaments sur ordonnance génériques, habituellement les médicaments sur ordonnance génériques dont la première version générique est apparue sur le formulaire public du régime d'assurance médicaments de la Colombie-Britannique le 1^{er} novembre 2008 ou après cette date, correspond à 42 % du prix du médicament de marque d'origine et le prix des autres médicaments sur ordonnance génériques qui ne sont pas des nouveaux produits correspond à 50 % du prix du médicament de marque d'origine. Le prix des nouveaux médicaments sur ordonnance génériques et des autres médicaments sur ordonnance génériques sera de nouveau réduit à 40 % et à 35 % du prix du médicament correspondant de marque d'origine le 4 juillet 2011 et le 2 avril 2012, respectivement. En Colombie-Britannique, les prix des médicaments sur ordonnance génériques sont les mêmes pour les personnes couvertes par les régimes privés et celles couvertes par le régime public.

Le 28 juillet 2010, le montant maximal au titre des frais d'exécution d'ordonnance remboursés par le régime public d'assurance médicaments de la Colombie-Britannique a été augmenté de 0,50 \$ pour s'établir à 9,10 \$. Le 15 octobre 2010, le montant maximal au titre des frais d'exécution d'ordonnance a été augmenté d'un autre 0,50 \$ pour s'établir à 9,60 \$. Les frais d'exécution d'ordonnance augmenteront de 0,40 \$ le 4 juillet 2011, pour s'élever à 10,00 \$ et atteindront 10,50 \$ le 2 avril 2012. Également, le 1^{er} octobre 2010, la majoration de prix autorisée sur les médicaments sur ordonnance remboursés par le régime public d'assurance médicaments de la Colombie-Britannique a augmenté, passant de 7 % à 8 %.

Le gouvernement de la Colombie-Britannique s'est engagé, à compter du 1^{er} avril 2012, à investir 35 M\$ dans des nouveaux services pharmaceutiques cliniques.

Alberta – En avril 2010, les prix de tous les médicaments sur ordonnance génériques existants (les médicaments sur ordonnance génériques existants sont les médicaments sur ordonnance déjà inclus dans la liste des médicaments donnant droit à des prestations de l'Alberta au 1^{er} octobre 2009) ont été réduits, passant du pourcentage actuel de 75 % à 56 % du prix du médicament de marque équivalent. En ce qui a trait aux nouveaux médicaments sur ordonnance génériques (tout médicament sur ordonnance générique ajouté à la liste donnant droit à des prestations après le 1^{er} octobre 2009), le prix a été réduit à 45 % du prix du médicament de marque équivalent en octobre 2009.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la deuxième phase de la stratégie pharmaceutique de l'Alberta, le 28 janvier 2010, le ministère de la Santé et du mieux-être de l'Alberta (le « Ministère de l'Alberta ») a annoncé qu'un nouveau modèle de remboursement serait élaboré et mis en œuvre à l'intention des pharmacies. Ce modèle vise à élargir la portée actuelle du remboursement des services d'exécution d'ordonnances offerts par les pharmacies pour inclure d'autres services professionnels, tels que la consultation auprès des patients, la prestation de conseils sur les médicaments et la vaccination. Bien que le Ministère de l'Alberta a, au départ, indiqué que le nouveau modèle de remboursement serait lancé en juillet 2010, celui-ci continue de travailler avec les pharmaciens, les pharmacies et le secteur pour définir le nouveau modèle de remboursement.

Ontario – Le 18 mai 2010, le gouvernement de l'Ontario a adopté les modifications apportées à la *Loi sur le régime de médicaments de l'Ontario* (« LRMO ») et à la *Loi sur l'interchangeabilité des médicaments et les honoraires de préparation* (« LIMHP »). En outre, le 7 juin 2010, le gouvernement a déposé des modifications ayant trait au règlement 201/96 (les « règlements liés à la LRMO ») et au règlement 935 (les « règlements liés à la LIMHP »), (collectivement, les « modifications réglementaires de l'Ontario »). Les points importants des modifications réglementaires de l'Ontario comprennent :

- i) *la réduction du prix de la plupart des médicaments sur ordonnance génériques d'au moins 50 %, pour qu'il corresponde à 25 % du prix du médicament de marque d'origine* – Pour le régime public de médicaments de l'Ontario, cette réduction a été apportée le 1^{er} juillet 2010. Quant aux régimes privés, au 1^{er} juillet 2010, le prix de la plupart des médicaments sur ordonnance génériques a été limité à un pourcentage maximal de 50 % du prix du médicament de marque d'origine et le prix sera à nouveau limité à un pourcentage maximal de 35 % à compter du 1^{er} avril 2011 et à 25 % à compter du 1^{er} avril 2012. Après le 1^{er} avril 2012, les prix liés aux régimes privés seront les mêmes que les prix au titre du régime d'assurance médicaments dans le cadre du régime public d'assurance médicaments.
- ii) *l'élimination des indemnités professionnelles versées par le régime public de médicaments de l'Ontario au 1^{er} juillet 2010 et l'élimination progressive des indemnités professionnelles versées par les régimes privés d'ici le 1^{er} avril 2013* – Le 1^{er} juillet 2010, les indemnités professionnelles versées pour les ventes de médicaments sur ordonnance interchangeable qui sont remboursés en vertu du programme public de médicaments de l'Ontario ont été éliminées et, sur les ventes de médicaments dans le secteur privé, un montant maximal a été imposé à l'égard des indemnités professionnelles. Ce montant correspond à 50 % des ventes de médicaments sur ordonnance interchangeable qui ne sont pas remboursés en vertu du programme public de médicaments de l'Ontario. Le montant maximal des indemnités professionnelles pour le secteur privé sera réduit à 35 % le 1^{er} avril 2011 puis à 25 % le 1^{er} avril 2012. Les indemnités professionnelles seront complètement éliminées dans le secteur privé d'ici le 1^{er} avril 2013.
- iii) *l'augmentation des frais d'exécution d'ordonnance versés aux exploitants de pharmacie aux termes du régime public de médicaments de l'Ontario, avec des augmentations plus importantes pour les exploitants situés dans des collectivités rurales et dans des régions insuffisamment servies* – Le 1^{er} juillet 2010, les frais d'exécution d'ordonnance payés aux termes du régime public de médicaments de l'Ontario à la plupart des exploitants de pharmacie ont augmenté, passant de 7,00 \$ à 8,00 \$ alors que les frais d'exécution d'ordonnance pour certains exploitants de pharmacie ruraux situés dans des régions insuffisamment servies ont augmenté, passant de 7,00 \$ à un prix variant entre 9,00 \$ et 12,00 \$. Les frais d'exécution d'ordonnance payés aux termes du régime public de médicaments de l'Ontario augmenteront chaque année au cours des quatre prochaines années, pour atteindre, au 1^{er} avril 2014, 8,83 \$ pour la plupart des exploitants de pharmacie et jusqu'à 13,25 \$ pour certains exploitants de pharmacie ruraux situés dans des régions insuffisamment servies.

- iv) *la provision à l'égard des honoraires au titre de la transition* – Pour soutenir la transition vers un modèle de remboursement conçu pour les pharmacies visant à appuyer les services professionnels, des honoraires au titre de la transition seront versés aux exploitants de pharmacie. À compter du 1^{er} juillet 2010, des honoraires au titre de la transition, sous forme d'un ajout de 1,00 \$ aux frais d'exécution d'ordonnance payés aux termes du régime public de médicaments de l'Ontario, seront versés aux exploitants de pharmacie. Les honoraires au titre de la transition visent à fournir un soutien aux exploitants de pharmacie jusqu'à ce qu'ils puissent offrir des services professionnels additionnels, qui n'ont pas encore été définis. Les honoraires au titre de la transition diminueront pour atteindre 0,65 \$ le 1^{er} avril 2011 puis 0,35 \$ le 1^{er} avril 2012 et ils seront éliminés après le 31 mars 2013.
- v) *les indemnités liées aux modalités commerciales habituelles* – Les modifications réglementaires de l'Ontario permettent aux fabricants d'accorder un avantage aux pharmacies conformément à des modalités commerciales habituelles en autant que l'avantage respecte certaines conditions précises incluant, pour les médicaments sur ordonnance interchangeables, que l'avantage soit un escompte pour règlement rapide, une ristourne ou des frais de service de distribution et qu'il soit accordé dans le cours normal des activités. De plus, la valeur totale de tout avantage accordé conformément aux termes de modalités commerciales habituelles pour les médicaments sur ordonnance interchangeables ne peut pas excéder : i) aux fins du régime public de médicaments de l'Ontario, 10 % de la valeur des médicaments qui apparaissent sur la liste du régime d'après le prix des médicaments et le nombre d'unités délivrées par une pharmacie et remboursées aux termes de la LRMO et ii) aux fins des régimes privés, 10 % de la valeur des médicaments sur ordonnance interchangeables non fournis à une personne admissible aux termes de la LRMO d'après le nombre d'unités délivrées par une pharmacie au prix autorisé pour chaque médicament. Pour les médicaments sur ordonnance qui ne sont pas interchangeables, seul un escompte pour règlement rapide peut être accordé.
- vi) *l'interdiction des produits de marque maison* – Les modifications réglementaires de l'Ontario prévoient qu'un médicament sur ordonnance qui répond à la définition d'un « produit de marque maison » ne peut être désigné comme un médicament sur ordonnance interchangeable ou apparaître sur la liste des médicaments du Programme de médicaments de l'Ontario. Un médicament doit généralement être désigné comme un médicament sur ordonnance interchangeable pour entrer sur le marché en tant que médicament sur ordonnance générique. Il doit également apparaître sur la liste des médicaments du Programme de médicaments de l'Ontario pour être remboursable aux termes des régimes publics. La Société a mené une contestation judiciaire relativement à la validité de l'interdiction aux termes des lois existantes. Le 3 février 2011, la Cour divisionnaire de l'Ontario a rendu une décision relativement à la demande de révision judiciaire déposée par la Société portant sur l'interdiction des produits de marque maison aux termes des modifications réglementaires de l'Ontario. Dans sa décision, la Cour divisionnaire de l'Ontario s'est prononcée en faveur de la Société et de Katz Group Canada Inc. (le demandeur d'une autre demande) et a déclaré que les restrictions réglementaires relatives aux produits de marque maison étaient invalides. Depuis, le gouvernement de l'Ontario a déposé un avis de motion visant une autorisation d'appel portant sur la décision de la Cour divisionnaire de l'Ontario auprès de la Cour d'appel.

Québec – Au Québec, la législation prévoit que le prix des médicaments sur ordonnance pris en charge par le programme public d'assurance médicaments ne doit pas être plus élevé que le prix de vente attribué par le fabricant pour les mêmes médicaments sur ordonnance vendus sous le régime d'autres programmes de santé provinciaux (le « meilleur prix au Canada »). Le 25 novembre 2010, le gouvernement du Québec a annoncé qu'en vertu de l'obligation d'offrir le meilleur prix au Canada, les réductions de prix sur les médicaments sur ordonnance génériques seraient échelonnées sur une période de trois ans. Après le 25 novembre 2010, si le meilleur prix fixé au Canada pour un médicament sur ordonnance générique est égal ou inférieur à 37,5 % du prix du médicament de marque au Québec, le prix du médicament sur ordonnance générique au Québec ne peut être supérieur à 37,5 % du prix du médicament de marque. À compter d'avril 2011, le prix du médicament sur ordonnance générique sera ramené à un montant n'excédant pas 30 % du prix du médicament de marque au Québec si le meilleur prix au Canada pour ce médicament sur ordonnance générique est égal ou inférieur à 30 % du prix du médicament de marque au Québec. À compter d'avril 2012, les prix des médicaments sur ordonnance génériques au Québec ne pourront être supérieurs aux prix de vente des fabricants pour les mêmes médicaments sur ordonnance vendus en vertu d'autres régimes d'autres programmes de santé provinciaux.

Le 22 décembre 2010, un avis de modifications au « Règlement sur les avantages autorisés à un pharmacien » du Québec a été publié dans la Gazette officielle du Québec. Les modifications proposées réduiront le pourcentage qui détermine le montant maximal des allocations professionnelles qui peuvent être accordées à un pharmacien propriétaire par un fabricant de médicaments sur ordonnance génériques, le faisant passer du niveau actuel de 20 % de la valeur totale des ventes des médicaments sur ordonnance génériques du fabricant à un pharmacien propriétaire à 16,5 % le 1^{er} avril 2011 et par la suite à 15 % le 1^{er} avril 2012.

Le 12 janvier 2011, un avis de modifications au « Règlement sur les conditions de reconnaissance d'un fabricant de médicaments et d'un grossiste en médicaments » du Québec a été publié dans la Gazette officielle du Québec. Les modifications proposées feront augmenter le montant maximum à l'égard de la marge bénéficiaire des grossistes de médicaments sur ordonnance accrédités, le faisant passer de son niveau actuel de 6 % à 6,25 % le 1^{er} avril 2011 et par la suite à 6,5 % le 1^{er} avril 2012. Shoppers Drug Mart Inc. est un grossiste accrédité de médicaments sur ordonnance au Québec.

Nouvelle-Écosse – Le 20 septembre 2010, le ministère de la Santé et du Mieux-être de la Nouvelle-Écosse a annoncé son intention de recueillir des commentaires sur son plan visant à obtenir de meilleurs prix des médicaments sur ordonnance remboursés en vertu du programme public de médicaments de la Nouvelle-Écosse. Dans le cadre de ce processus de consultation, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse prévoit des rencontres avec des pharmaciens, des propriétaires de pharmacies, des fabricants de médicaments sur ordonnance, des médecins, des membres du personnel médical des autorités sanitaires et le public, afin de recueillir leur opinion sur le régime. Dans le cadre de son plan, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse envisage de prendre les cinq mesures décrites ci-après :

- i) *Fixer un plafond pour le prix des médicaments sur ordonnance génériques* – fixer un plafond pour le prix des médicaments sur ordonnance génériques qui correspondrait à un pourcentage du prix du médicament de marque d'origine.
- ii) *Limiter les remises aux pharmacies* – cette mesure exige des fabricants de médicaments sur ordonnance génériques qu'ils présentent les remises qu'ils accordent aux pharmacies communautaires pour le référencement de leurs médicaments sur ordonnance génériques, et qu'ils limitent le montant de ces remises.
- iii) *Solliciter des soumissions pour un ou plusieurs médicaments sur ordonnance* – mettre en place un processus concurrentiel en vertu duquel la province demanderait aux fabricants un meilleur prix pour un ou plusieurs médicaments sur ordonnance et inclurait ces médicaments au prix réduit dans la liste des médicaments couverts par le programme public d'assurance médicaments.
- iv) *Réglementer l'augmentation des prix pour les médicaments sur ordonnance génériques.*
- v) *Déterminer le prix payé aux pharmacies pour les médicaments sur ordonnance* – établir clairement le prix que le gouvernement paye aux pharmacies communautaires pour les médicaments de marque d'origine.

De plus, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse travaille à la mise sur pied d'une Unité de la politique de gestion des médicaments dont la mission sera de faire baisser les prix et d'assurer une utilisation efficace des médicaments sur ordonnance.

À titre de mesure temporaire, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a publié une demande de propositions concernant l'atorvastatine, l'équivalent générique du Lipitor^{MD}. En raison de la demande de propositions, un nouveau prix à la baisse pour l'atorvastatine a été appliqué, au 1^{er} décembre 2010, en vertu du programme public de médicaments de la Nouvelle-Écosse.

Terre-Neuve-et-Labrador – La décision annoncée antérieurement visant à réduire le prix maximal admissible des médicaments sur ordonnance afin qu'il corresponde à celui pris en charge par le programme de médicaments de l'Ontario n'a pas encore été appliquée.

Lorsque des mesures législatives ou autres mises en place dans un territoire semblent contribuer à réduire le coût des médicaments sur ordonnance, les gouvernements des autres provinces évaluent, ou peuvent évaluer, la possibilité d'adopter des mesures similaires. Dans certaines provinces, les éléments des lois et des règlements qui ont une incidence sur le remboursement des médicaments et sur les remises versées par les fabricants dans le cadre de la vente de médicaments aux régimes d'assurance médicaments publics peuvent être appliqués également à la vente de médicaments au sein du secteur privé. En outre, les tiers payeurs privés (tels que les employeurs et leurs assureurs), cherchent, ou pourraient chercher, à tirer parti de toutes les mesures mises en œuvre par les gouvernements payeurs afin de réduire le coût des médicaments sur ordonnance pour les régimes publics en tentant d'appliquer ces mesures aux régimes d'assurance médicaments qu'ils offrent ou gèrent. Par conséquent, les modifications apportées à l'égard du remboursement des médicaments et des remises versées par les fabricants en vertu d'un régime public d'assurance médicaments pourraient aussi avoir une incidence sur le remboursement des médicaments et les remises versées par le fabricant en ce qui a trait aux ventes de médicaments dans le secteur privé. De plus, les tiers payeurs privés pourraient réduire le niveau de remboursement des médicaments sur ordonnance fournis à leurs membres.

Les modifications législatives ou autres ayant une incidence sur les programmes de remboursement des médicaments, l'établissement des prix des médicaments sur ordonnance et les remises versées par les fabricants peuvent avoir des répercussions importantes sur les activités, les ventes et la rentabilité de la Société. En outre, la Société pourrait devoir engager des coûts importants pour se conformer à toute modification du cadre réglementaire visant les médicaments sur ordonnance. Le non-respect de ces lois et règlements, particulièrement ceux qui portent sur l'octroi de licences et le comportement des grossistes, l'octroi de licences et le comportement des pharmaciens, la réglementation et la propriété des pharmacies, la publicité des pharmacies et des services d'ordonnance, l'établissement des prix des médicaments sur ordonnance ainsi que les restrictions sur les remises versées par les fabricants, pourrait donner lieu à des poursuites au civil, à des démarches réglementaires, à des amendes, à des injonctions, à des rappels ou à des saisies, lesquels pourraient avoir des répercussions sur les activités, les ventes ou la rentabilité de la Société.

Contexte économique et financier

Des changements défavorables quant au contexte économique et financier au Canada et à l'échelle mondiale pourraient influencer sur la capacité de la Société à mettre en œuvre ses stratégies axées sur l'exploitation, l'investissement et le financement, ce qui, en retour, risque d'avoir une incidence défavorable sur ses activités, ses ventes, sa rentabilité et sa situation financière. L'incertitude générale quant au moment où l'économie se remettra de la volatilité survenue récemment sur le marché des capitaux pourrait continuer à créer un contexte d'exploitation difficile, limitant ainsi la croissance des ventes et la capacité de la Société à maximiser la marge brute en dollars, les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation et les bénéfices.

Concurrence

La Société fait face à la concurrence de nombreux détaillants dans les catégories des produits de l'avant du magasin et des médicaments en vente libre. Les concurrents de la Société dans le secteur pharmaceutique de détail comprennent les exploitants indépendants, les autres chaînes d'établissements, les chaînes de magasins de détail, les grandes surfaces et les grandes chaînes d'épicerie-pharmacies. Ces concurrents peuvent réduire le prix des produits de l'avant du magasin ou les frais d'exécution d'ordonnance en vue d'accroître leur part de marché, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur la part de marché ou le bénéfice de la Société.

Capacité de gérer la croissance et de maintenir la rentabilité

La Société pourrait acquérir à l'occasion d'autres entreprises. De telles acquisitions, le cas échéant, pourraient augmenter la taille de ses activités de même que le montant de sa dette. Cette croissance et cette expansion mettront également de la pression sur les ressources de gestion de la Société. Pour gérer efficacement la croissance, la Société doit demeurer efficiente et rentable, et continuer à améliorer ses systèmes d'exploitation, financiers et de gestion et à attirer, former, motiver et gérer ses employés et franchisés. Même si la Société a mis en place des systèmes de gestion d'une telle expansion, rien ne garantit qu'elle sera en mesure d'intégrer avec succès les entreprises qu'elle pourrait acquérir. Or, si elle n'y parvient pas, cela pourrait avoir une incidence défavorable sur son entreprise, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

Capacité d'attirer et de retenir des pharmaciens

La Société dépend de sa capacité d'attirer, de motiver et de retenir les pharmaciens dans son réseau. Les tendances démographiques et la concurrence accrue ont entraîné une pénurie de pharmaciens sur certains marchés canadiens. L'incapacité d'attirer et de retenir des pharmaciens pourrait influencer défavorablement sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

La Société estime que son concept de franchisé lui offre un avantage concurrentiel au moment de recruter des pharmaciens. En effet, les pharmaciens diplômés sont attirés par la Société puisque le concept de franchisé leur permet d'être propriétaire de leur propre entreprise tout en profitant de la formation, des capitaux et du soutien opérationnel que leur offre la Société. Cette dernière a aussi investi dans certains programmes de recrutement et de conservation du personnel afin d'attirer les pharmaciens qui travaillent ailleurs, notamment un régime d'avantages sociaux amélioré, des occasions de déplacement et d'avancement ainsi que du soutien financier pour la formation continue. De plus, les établissements des franchisés continuent d'embaucher des étudiants en pharmacie et des internes, ce qui est un atout pour le recrutement de nouveaux pharmaciens diplômés dans les années à venir. La Société a récemment amélioré ses régimes de rémunération et d'avantages sociaux des pharmaciens dans le but de hausser le taux de rétention de ses pharmaciens actuels.

Dépendance à l'égard du personnel clé

Le succès continu de l'entreprise de la Société sera tributaire des compétences, de l'expérience et des efforts personnels des cadres supérieurs de la Société, notamment de leur capacité d'attirer et de garder à leur service des employés compétents. La perte des services des membres du personnel clé pourrait avoir une incidence négative sur l'entreprise, la situation financière et les perspectives futures de la Société.

Dépendance à l'égard des systèmes informatiques et de la technologie

L'entreprise de la Société se fie à des systèmes informatiques pour soutenir ses systèmes de distribution et de gestion des marchandises, fournir des services aux clients qui présentent des ordonnances, approuver en temps réel les opérations par carte de crédit et de débit ainsi que pour examiner, approuver et régler les ordonnances de tiers. Ses systèmes informatiques peuvent être exposés à un accès non autorisé, à des virus informatiques, à des pannes de système, à des erreurs humaines, à des désastres naturels, à des incendies, à des pannes électriques ou à des fraudes, sabotages, ou actes terroristes. Des pannes importantes ou répétées pourraient nuire aux revenus et à la réputation de la Société, en plus d'être coûteuses.

Avantages sociaux futurs

La Société a certaines obligations en vertu de ses régimes de retraite à prestations déterminées agréés et non agréés et de ses autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi. Les nouveaux règlements et les fluctuations commandées par le marché pourraient donner lieu à des variations des taux d'actualisation et des autres variables qui obligerait la Société à verser ultérieurement des cotisations qui pourraient se révéler considérablement différentes des estimations. Les cotisations actuelles de la Société aux régimes de retraite sont déterminées en fonction d'évaluations actuarielles, lesquelles sont tributaires de certaines hypothèses, notamment les taux de rendement du marché. Des marchés financiers léthargiques et une diminution des taux d'intérêt sur une période prolongée pourraient faire en sorte que le rendement réel de l'actif au titre des régimes de retraite de la Société ne soit pas aussi favorable que prévu. Des évaluations subséquentes pourraient obliger la Société à verser dans ses régimes des cotisations excédant celles qui sont actuellement envisagées, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur le rendement financier de la Société.

Tiers fournisseurs de services

La Société dépend de tiers fournisseurs de services à l'égard de certaines de ses activités. Il se pourrait que des événements défavorables touchant ces tiers fournisseurs de services aient, à leur tour, une incidence défavorable sur la Société. Bien que cette dernière n'exerce aucune influence sur les méthodes de gestion des tiers fournisseurs, elle a conclu des ententes contractuelles en vue d'officialiser les liens établis avec eux. Dans le but d'atténuer les risques liés à l'exploitation, la Société suit de près et gère de façon dynamique les relations qu'elle entretient avec les tiers fournisseurs de services.

Risque lié à l'immobilier

La mise en œuvre réussie des stratégies de croissance de la Société dépend de sa capacité d'accroître la superficie de vente des établissements des franchisés au moyen de l'ouverture ou de l'acquisition de nouveaux établissements, de l'agrandissement des établissements existants et de la réimplantation d'autres établissements vers des emplacements de choix. L'incapacité de la Société de trouver des emplacements appropriés pour ses établissements ou encore de réaménager des établissements existants, de négocier de nouveaux baux ou de rénover des établissements conformément à des modalités commerciales raisonnables est l'un des facteurs pouvant avoir une incidence sur son plan stratégique.

Caractère saisonnier

Les principales activités liées aux médicaments sur ordonnance de la Société ne sont généralement pas assujetties aux fluctuations saisonnières. Les activités de l'avant du magasin comprennent des promotions saisonnières qui peuvent avoir une incidence sur les résultats d'un trimestre à l'autre, particulièrement lorsqu'une saison ne se trouve pas dans un même trimestre d'un exercice à l'autre, comme c'est le cas pour Pâques. De plus, comme la Société continue d'élargir sa gamme de produits et de services de l'avant du magasin, y compris les promotions saisonnières, ses résultats d'exploitation peuvent subir davantage l'incidence des fluctuations saisonnières.

Autres arrangements pour la sélection de fournisseurs de produits génériques

Étant donné que le taux d'utilisation de médicaments sur ordonnance génériques augmente, la Société utilise d'autres sources et modes d'approvisionnement pour les médicaments sur ordonnance génériques. Dans le cadre de la recherche d'autres sources et initiatives d'approvisionnement, la Société a conclu des contrats pour la fabrication de médicaments sur ordonnance génériques de marque maison. Ces autres sources et modes d'approvisionnement comportent des risques additionnels autres que ceux qui sont associés à la stratégie d'approvisionnement usuelle de la Société. La responsabilité liée aux produits et l'infraction aux lois sur la propriété intellectuelle constituent les risques additionnels les plus importants. Des réclamations à l'égard de la responsabilité liée aux produits peuvent survenir dans l'éventualité où l'utilisation des produits de la Société causerait, ou serait présumée avoir causé, un préjudice aux consommateurs. Des réclamations relatives à l'infraction aux lois sur la propriété intellectuelle peuvent survenir dans l'éventualité où les produits de la Société enfreindraient ou violeraient, ou seraient présumés avoir enfreint ou violé, les brevets ou les droits de propriété intellectuelle de tiers, notamment ceux du fabricant de produits de marque. Les deux types de réclamations pourraient s'avérer coûteuses à défendre et entraîner des obligations et des dommages pécuniaires importants. La Société cherche à gérer et gèrera ces risques en choisissant soigneusement les produits, en acquérant des assurances et en prévoyant des indemnités contractuelles dans les conventions qu'elle signe avec les fabricants avec lesquels elle a conclu des contrats.

En outre, le marché des médicaments sur ordonnance génériques et l'admissibilité des produits aux fins de remboursement dans le cadre des régimes publics et d'autres tiers payeurs dépendront de la mesure dans laquelle les produits sont désignés comme étant interchangeables avec les produits de marque et ils sont inclus dans la liste des médicaments donnant droit à une prestation en vertu des régimes publics d'assurance médicaments au Canada. Le caractère interchangeable des produits et leur inclusion dans la liste des médicaments donnant droit à des prestations font l'objet d'une stricte réglementation et dépendront de la conformité de ces produits et de ces modes d'approvisionnement aux exigences réglementaires.

Conformité environnementale

En tant que propriétaire ou locateur, la Société est assujettie à divers lois et règlements fédéraux et provinciaux portant sur l'environnement. Le non-respect de ces lois et règlements pourrait entraîner des mesures réglementaires, notamment des ordonnances, des amendes et d'autres pénalités. Ces lois et règlements prévoient également que le propriétaire ou le locateur pourrait être tenu responsable des coûts d'évaluation, de surveillance et d'enlèvement de certaines substances dangereuses et de restauration des sites contaminés par certaines substances dangereuses, à ses propriétés ou à d'autres emplacements. L'omission d'enlever ces substances ou de restaurer les sites contaminés par de telles substances, s'il y a lieu, pourrait entraîner des mesures réglementaires ou des réclamations contre la Société. Des développements futurs et le resserrement de la réglementation environnementale pourraient obliger la Société à engager des frais supplémentaires.

La Société est une entreprise socialement responsable et respectueuse de l'environnement qui a élaboré des politiques et procédures visant à assurer la conformité à l'égard des lois et règlements portant sur l'environnement. Les mesures de protection de l'environnement n'ont pas, et ne devraient pas avoir, d'incidence importante sur les activités, les pratiques commerciales ou les résultats financiers de la Société.

Éthique en matière de conduite des affaires

Toute violation de la loi, tout manquement aux politiques de la Société ou tout comportement contraire à l'éthique pourraient avoir une incidence importante sur la réputation de la Société et sur sa capacité d'exercer ses activités, ce qui pourrait avoir des conséquences défavorables sur son rendement financier. La Société s'est engagée à adopter des pratiques commerciales éthiques, et la protection de sa réputation sur le plan de l'honnêteté et de l'intégrité constitue la pierre angulaire de sa conception des affaires. Ainsi, la Société a adopté des politiques et des pratiques pour s'assurer que ses employés et ses administrateurs respectent les normes les plus élevées en matière de comportement éthique.

Risques liés aux biens et risques divers

Les activités de la Société comportent certains risques liés aux biens et risques divers. La Société a mis en place un certain nombre de programmes intégrés de gestion des risques qui visent à réduire ces risques et à atténuer les pertes. Ces programmes comprennent l'autoassurance de certains risques dans une mesure appropriée et habituelle pour la Société, compte tenu de sa taille et de sa situation financière, et la souscription d'assurance excédentaire auprès de compagnies d'assurance financièrement stables en vue de fournir une protection adéquate contre tous les risques commerciaux habituels assurables.

Santé et sécurité en milieu de travail

La Société reconnaît que le maintien d'un milieu de travail sain et sécuritaire réduit les risques de blessures et les autres risques auxquels peuvent être exposés les employés dans l'exercice de leurs fonctions, accroît la productivité et favorise la diminution des obligations ou des indemnités qui pourraient découler des blessures survenues en milieu de travail. La Société a instauré des programmes de santé et de sécurité au travail et a établi des politiques et des procédures visant à assurer la conformité aux exigences législatives applicables.

Questions d'ordre juridique, fiscal et comptable

Toute modification apportée aux diverses lois et règles et aux divers règlements fédéraux et provinciaux portant sur les activités de la Société pourrait avoir une incidence importante sur ses résultats d'exploitation et financiers. Le respect de toute modification proposée pourrait également entraîner des coûts importants pour la Société. L'omission de se conformer en tout point aux diverses lois et règles ou aux divers règlements pourrait exposer la Société à des poursuites pouvant avoir une incidence importante sur ses résultats. De même, des modifications apportées à la réglementation fiscale ou aux prises de position comptables par les autorités compétentes pourraient avoir une incidence favorable ou défavorable sur les résultats financiers de la Société.

Respect des lois sur la protection des renseignements personnels

Au Canada, la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* (la « LPRPDE ») a été adoptée par le gouvernement fédéral avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2001. Actuellement, cette loi s'applique à toutes les organisations qui recueillent, utilisent ou communiquent des renseignements personnels dans le cadre d'activités commerciales, sauf dans la mesure où des lois provinciales sur la protection des renseignements personnels ont été adoptées et déclarées essentiellement similaires à la législation fédérale. Jusqu'à présent, les provinces de Québec, de Colombie-Britannique et d'Alberta ont adopté des lois sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé « essentiellement similaires ». En outre, l'Ontario a adopté une loi exhaustive sur la protection des renseignements personnels sur la santé « essentiellement similaire » à la LPRPDE. D'autres provinces, notamment l'Alberta, la Saskatchewan et le Manitoba, ont également adopté des lois sur la protection des renseignements personnels sur la santé, mais ces lois n'ont pas été déclarées comme étant « essentiellement similaires » à la LPRPDE. Par conséquent, dans ces trois provinces, la LPRPDE et les lois provinciales peuvent s'appliquer aux organismes du secteur privé en ce qui a trait aux renseignements personnels sur la santé. La loi sur la protection des renseignements personnels fédérale, la LPRPDE, régit également la collecte, l'utilisation et la communication interprovinciales de renseignements personnels. Les lois sur la protection

des renseignements personnels canadiennes applicables prévoient certaines obligations pour les organisations qui traitent des renseignements personnels, notamment des obligations relatives à l'obtention de consentements appropriés, des restrictions de l'utilisation et de la communication de renseignements personnels et des obligations de mettre en place des mesures de sécurité adéquates. Dans le cadre de ses activités, la Société tient des registres renfermant des renseignements délicats identifiant des clients et des employés ou s'y rapportant. Même si la Société a mis en œuvre des systèmes de conformité avec les lois sur la protection des renseignements personnels applicables dans le cadre de la collecte, de l'utilisation et de la communication de tels renseignements personnels, son entreprise et sa réputation pourraient être touchées de façon défavorable en cas de panne importante de ces systèmes.

Réseau d'établissements des franchisés

Le succès de la Société et la notoriété de ses marques sont étroitement liés au rendement des établissements de ses franchisés. La Société s'en remet à chaque franchisé pour exploiter, gérer et exécuter avec succès ses programmes et stratégies de détail à l'égard de ses établissements.

La Société soutient les activités de ses franchisés de nombreuses façons, notamment par des programmes de formation continue et de l'aide dans diverses tâches administratives. Par ailleurs, chacun des franchisés a convenu de se conformer aux politiques, plans de commercialisation et normes d'exploitation prescrits par la Société dans les contrats qu'elle a conclus avec eux. Grâce au bail principal, la Société exerce un contrôle sur tous les emplacements de son réseau d'établissements des franchisés.

Réputation des fournisseurs et des marques

La Société fait la promotion de produits de marque non exclusifs ainsi que de produits de marque maison à l'échelle nationale. Toute atteinte à la réputation de ces marques ou à la réputation des fournisseurs ou fabricants de ces marques pourrait avoir une incidence négative sur l'opinion des consommateurs à propos de la Société ou des produits connexes et, par conséquent, influencer défavorablement sur les résultats financiers de la Société.

Poursuite des activités

Des événements ou une série d'événements pourraient causer l'interruption des activités, ce qui pourrait éventuellement nuire au chiffre d'affaires, à la rentabilité, à la sécurité du personnel, à la réputation de même qu'au service à la clientèle. La Société a instauré des programmes de poursuite des activités qui sont régulièrement mis à jour. Toutefois, rien ne garantit que la mise en place de tels programmes permette à la Société d'intervenir en cas d'interruption des activités.

Litiges

De temps à autre, la Société est nommée en tant que partie défenderesse dans le cadre de poursuites judiciaires ou peut intenter des poursuites judiciaires contre d'autres parties dans le cours normal des affaires. Ces instances peuvent comprendre des réclamations présentées par des employés relativement à un licenciement, à la rémunération ou à d'autres conditions de travail; des réclamations ayant trait aux produits incluant des réclamations présentées par les clients concernant le prix, la qualité, la sécurité ou l'efficacité d'un produit; des réclamations concernant nos fournisseurs (ce qui comprend les fabricants des produits vendus sous les marques maison de la Société); et d'autres réclamations liées aux activités de la Société concernant les parties prenantes et les partenaires d'affaires. En outre, de temps à autre, la Société fait face à des réclamations de la part de franchisés concernant des infractions présumées à des obligations contractuelles et autres obligations (incluant le non-respect présumé des lois et règlements applicables) ayant trait à la collecte, à la réception et à la conservation de fonds ou d'autres avantages en excédant ce qu'il est permis de recueillir, recevoir ou conserver en vertu des ententes applicables (ce qui fait actuellement l'objet d'un recours collectif envisagé contre la Société, en Ontario), à la résiliation illégale de contrats d'exploitation ou de licences et à d'autres instances qui surviennent dans le cadre des relations de la Société avec ses franchisés. De l'avis de la direction, la résolution ou le règlement de ces instances n'aura pas d'incidence importante sur la situation financière ou les résultats d'exploitation de la Société. Dans la mesure où l'évaluation de la direction sur l'exposition de la Société à l'égard de telles instances est incorrecte ou modifiée suivant une décision rendue par un juge ou un autre juge des faits, l'exposition de la Société pourrait dépasser les attentes actuelles de celle-ci, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Autres risques

Les résultats d'exploitation et financiers de la Société pourraient également être touchés par d'autres risques particuliers, y compris les risques décrits sous la rubrique « Risques liés aux instruments financiers » du présent rapport de gestion, de même que les risques dont il peut être fait mention à l'occasion dans d'autres documents publics de la Société disponibles sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, à l'adresse www.sedar.com.

Risques liés aux instruments financiers

La Société est exposée à divers risques associés aux instruments financiers qui pourraient éventuellement avoir une incidence sur ses résultats d'exploitation et sur sa performance financière. Les principaux risques liés aux instruments financiers auxquels est exposée la Société sont le risque de taux d'intérêt et le risque d'illiquidité. L'exposition de la Société au risque de change, au risque de crédit et à d'autres risques liés au prix est considérée comme négligeable. La Société peut avoir recours à des instruments financiers dérivés pour gérer certains de ces risques, mais n'utilise pas d'instruments financiers dérivés à des fins de transaction ou de spéculation.

Assujettissement aux fluctuations des taux d'intérêt

La Société, y compris son réseau d'établissements des franchisés, est assujettie aux fluctuations des taux d'intérêt en raison des emprunts qu'elle contracte aux termes de ses facilités de crédit bancaire, de son programme de papier commercial et des programmes de financement offerts à ses franchisés. Toute augmentation ou diminution des taux d'intérêt aura des répercussions défavorables ou favorables sur la performance financière de la Société.

La Société surveille constamment la conjoncture du marché et les répercussions des fluctuations de taux d'intérêt sur ses titres d'emprunt à taux fixes et variables et pourrait utiliser des produits dérivés sur taux d'intérêt pour gérer ce risque. En 2010, la Société a utilisé un contrat de dérivés sur taux d'intérêt pour convertir un capital théorique total de 50 M\$ (100 M\$ en 2009) se rapportant à une dette à taux variable en dette à taux fixe. Le taux d'intérêt fixe à payer par la Société en vertu de ce contrat était de 4,18 % (deux contrats dont les taux d'intérêt fixes étaient de 4,11 % et de 4,18 % en 2009) et ce contrat était assorti d'une disposition cliquet de un mois. Ce contrat est venu à échéance en décembre 2010.

Par ailleurs, la Société est susceptible de subir des pertes si l'une des contreparties aux dérivés manque à ses obligations. La Société a tenté de réduire le risque lié aux contreparties en choisissant de traiter avec de grandes institutions financières. La Société n'avait comptabilisé aucun montant lié à ce risque au 1^{er} janvier 2011 puisqu'elle n'était partie à aucun contrat de dérivés sur taux d'intérêt à cette date.

Au 1^{er} janvier 2011, la Société affichait une dette à taux variable non couverte de 304 M\$ (467 M\$ en 2009). Au cours de la période de 52 semaines terminée le 1^{er} janvier 2011, l'encours moyen de la dette à taux variable non couverte de la Société était de 538 M\$ (601 M\$ en 2009). Si les taux d'intérêt avaient été plus élevés ou moins élevés de 50 points de base au cours de la période, le bénéfice net aurait diminué ou augmenté, respectivement, d'environ 1,9 M\$ (2,1 M\$ en 2009), en raison de l'exposition de la Société au risque associé aux fluctuations des taux d'intérêt sur sa dette à taux variable non couverte.

Risque de change

La Société exerce la majeure partie de ses activités en dollars canadiens. Le risque de change auquel elle est exposée découle principalement des achats effectués en dollars américains et des fluctuations de la valeur du dollar canadien par rapport à celle du dollar américain. La Société surveille ses achats libellés en devises afin de surveiller et de gérer son risque de change. La Société considère son exposition au risque de change comme négligeable.

Risque de crédit

Les débiteurs proviennent principalement de la vente de médicaments sur ordonnance aux gouvernements et à des régimes tiers d'assurance médicaments. Le risque de recouvrement est donc faible. Il n'y a aucune concentration des soldes liés aux débiteurs en cours. La Société considère son exposition au risque de crédit comme négligeable.

Autre risque lié au prix

La Société a recours à des contrats à terme sur actions réglés en espèces en vue de réduire son exposition aux futures variations du cours de ses actions ordinaires en vertu des obligations qui lui incombent aux termes de son régime incitatif à long terme (le « RILT ») et de son régime d'unités d'actions assujetties à des restrictions. Les produits et les charges découlant de l'utilisation de ces instruments sont inclus dans le coût des marchandises vendues et dans les autres charges d'exploitation.

Selon les valeurs de marché des contrats à terme sur actions existants au 1^{er} janvier 2011, la Société a constaté un passif de 2,3 M\$, dont une tranche de 0,7 M\$ était présentée dans les créditeurs et charges à payer et une tranche de 1,6 M\$, dans les autres passifs à long terme. Selon les valeurs de marché des contrats à terme sur actions existants au 2 janvier 2010, la Société a constaté un passif net de 0,9 M\$, dont une tranche de 0,3 M\$ était présentée dans les autres actifs et une tranche de 1,2 M\$, dans les créditeurs et charges à payer. Au cours des périodes de 52 semaines terminées le 1^{er} janvier 2011 et le 2 janvier 2010, la Société a évalué que le pourcentage des contrats à terme sur actions existants, lié aux unités non gagnées en vertu du RILT et du régime d'unités d'actions assujetties à restrictions, constituait des couvertures efficaces contre les variations futures du cours de ses actions ordinaires relativement aux unités non gagnées. Les valeurs de marché ont été établies en fonction des renseignements fournis par les contreparties de la Société dans le cadre de ces contrats à terme sur actions.

Gestion du capital et risque d'illiquidité

Les principaux objectifs de la Société quant à la gestion du capital consistent à assurer une croissance rentable de ses activités tout en maintenant une souplesse financière appropriée au financement de nouvelles occasions de placement intéressantes et autres exigences ou occasions imprévues qui pourraient survenir. Une croissance rentable se définit comme la croissance du bénéfice en rapport avec le capital additionnel investi dans l'entreprise de manière à ce que la Société puisse tirer un taux de rendement intéressant sur ce capital. Afin de favoriser une croissance rentable, les principaux investissements de la Société comprennent des ajouts à la superficie de vente de son réseau d'établissements au moyen de la construction d'établissements nouveaux, relocalisés et agrandis, incluant les améliorations locatives et les agencements connexes, de l'acquisition de sites s'inscrivant dans son programme de réserve foncière, de même que l'acquisition de pharmacies indépendantes ou de leurs fichiers d'ordonnances. De plus, la Société effectue des dépenses en immobilisations dans les technologies de l'information et dans ses capacités de distribution afin de soutenir un réseau d'établissements en expansion. La Société procure également à ses franchisés des liquidités au moyen de prêts et de garanties. Elle compte en grande partie sur ses flux de trésorerie provenant de l'exploitation pour financer son programme d'investissement en immobilisations et effectuer ses distributions de dividendes à ses actionnaires. Ces flux de trésorerie sont complétés, au besoin, au moyen de l'émission de titres d'emprunt additionnels. Au cours de la période, ces objectifs n'ont fait l'objet d'aucune modification.

La Société estime que la dette bancaire, le papier commercial, la dette à court terme, la dette à long terme (incluant la tranche à court terme de celle-ci) et les capitaux propres, déduction faite de la trésorerie, composent le total de sa structure du capital. La Société tient également compte de ses obligations en vertu de contrats de location-exploitation lorsqu'elle évalue le total de sa structure du capital. La Société gère sa structure du capital de façon à conserver les cotes de crédit de grande qualité que lui attribuent deux agences d'évaluation du crédit. En outre, afin de maintenir la structure du capital qu'elle recherche, la Société peut ajuster le niveau de dividendes versés aux actionnaires, émettre des actions supplémentaires, racheter des actions aux fins d'annulation ou procéder à l'émission ou au remboursement sur la dette. La Société est soumise à certaines clauses restrictives et elle se conforme à ces clauses.

La Société surveille sa structure du capital essentiellement en évaluant le ratio de sa dette nette par rapport aux capitaux propres et le ratio de sa dette nette par rapport au total de sa structure du capital, et s'assure de sa capacité à s'acquitter du service de sa dette et à respecter d'autres obligations définies en faisant un suivi de ses ratios de couverture des intérêts et autres charges fixes. (Se reporter à la rubrique « Structure du capital et situation financière » du présent rapport de gestion.)

Le risque d'illiquidité est le risque que la Société ne puisse pas respecter les obligations financières liées à ses passifs financiers. La Société établit des budgets et des prévisions sur ses flux de trésorerie pour s'assurer qu'elle dispose de fonds suffisants grâce à ses activités d'exploitation, à l'accès aux facilités de crédit bancaire et aux marchés des titres d'emprunt et des capitaux qui lui permettent de respecter ses obligations financières et son programme d'investissement en immobilisations, et de financer de nouvelles occasions de placement ou d'autres exigences imprévues au fur et à mesure qu'elles surviennent. La Société gère son risque d'illiquidité lié aux passifs financiers en contrôlant les flux de trésorerie provenant de ses activités d'exploitation de manière à respecter ses obligations financières à court terme et en planifiant le remboursement de ses obligations financières à long terme au moyen des flux de trésorerie provenant de ses activités d'exploitation ou en émettant de nouveaux titres d'emprunt.

Pour une description complète des sources de liquidités de la Société, se reporter aux sections « Sources de liquidités » et « Situation de trésorerie future », sous la rubrique « Situation de trésorerie et sources de financement » du présent rapport de gestion.

Les échéances contractuelles des passifs financiers de la Société au 1^{er} janvier 2011 se détaillent comme suit :

(en milliers de dollars)	Paiements exigibles au cours des 90 prochains jours	Paiements exigibles entre 90 jours et moins de un an	Paiements exigibles entre un an et moins de deux ans	Paiements exigibles après deux ans	Total
Dettes bancaires	209 013 \$	– \$	– \$	– \$	209 013 \$
Papier commercial	128 000	–	–	–	128 000
Créditeurs et charges à payer	930 684	6 917	–	–	937 601
Dividendes à payer	48 927	–	–	–	48 927
Billets à moyen terme	12 488	34 943	291 430	730 690	1 069 551
Autres passifs à long terme	–	–	17 222	36 390	53 612
Total	1 329 112 \$	41 860 \$	308 652 \$	767 080 \$	2 446 704 \$

Il n'y a aucun écart entre la valeur comptable de la dette bancaire et le montant que la Société est tenue de payer. Le montant des créanciers et des autres passifs à long terme présenté dans le tableau ci-dessus exclut certains passifs qui ne sont pas considérés comme des passifs financiers.

Contrôles et procédures de communication de l'information financière

La Société maintient un système de contrôles et de procédures de communication de l'information financière qui a été conçu pour fournir l'assurance raisonnable que les informations devant être présentées par la Société dans des documents publics ont été enregistrées, traitées, résumées et présentées dans la période requise. Ce système comprend les contrôles et procédures visant à s'assurer que toutes les informations pertinentes sont regroupées et communiquées à la haute direction, dont le chef de la direction et le chef des finances, afin qu'elle puisse prendre les décisions en temps opportun concernant les informations requises.

La direction, en collaboration avec le chef de la direction, le chef des finances et les membres du comité sur l'information à fournir, a évalué l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information financière au 1^{er} janvier 2011 et a conclu que la conception et le fonctionnement des contrôles et procédures sont efficaces pour fournir l'assurance raisonnable que les informations requises par rapport à la Société, y compris ses filiales consolidées et son réseau d'établissements des franchisés, sont enregistrées, traitées, résumées et présentées au chef de la direction et au chef des finances par d'autres membres au sein de la Société, surtout pendant la période au cours de laquelle le rapport annuel a été préparé.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le chef de la direction et le chef des finances ont établi, ou ont fait en sorte que soient établis sous leur supervision, des contrôles internes à l'égard de l'information financière, afin de donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux PCGR du Canada.

Les contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société comprennent les politiques et procédures qui :

- concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la Société;
- fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux PCGR du Canada et que les encaissements et décaissements de la Société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration;
- fournissent une assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs de la Société qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers est soit interdite, soit détectée à temps.

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière, aussi bien conçu qu'il puisse l'être, comporte des limites intrinsèques. Par conséquent, même un contrôle dont la conception est jugée efficace n'offre qu'une assurance raisonnable à l'égard de la présentation de l'information financière et de la préparation des états financiers.

La direction, en collaboration avec le chef de la direction et le chef des finances, a évalué l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au 1^{er} janvier 2011 et a conclu que la conception et le fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière sont efficaces pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux PCGR du Canada. L'évaluation de la direction se fonde sur les critères établis dans le document « Internal Control – Integrated Framework » publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission.

Aucune modification du contrôle interne à l'égard de l'information financière survenue au cours de la période intermédiaire la plus récente de la Société n'a eu une incidence importante ou ne pourrait raisonnablement et probablement avoir une telle incidence sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société.

Mesures financières non définies par les PCGR

La Société présente ses résultats financiers conformément aux PCGR du Canada. Cependant, le présent rapport contient des données tirées de mesures financières non définies par les PCGR, comme le coût des marchandises vendues et des autres charges d'exploitation après ajustement, la marge d'exploitation, la marge d'exploitation après ajustement, le BAIIA (le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement), le BAIIA après ajustement, la marge du BAIIA, la marge du BAIIA après ajustement, le bénéfice net après ajustement, le bénéfice net après ajustement par action et les intérêts débiteurs ayant un effet sur la trésorerie. Les mesures financières non définies par les PCGR n'ont pas de signification normalisée prescrite par les PCGR et, par conséquent, peuvent ne pas être comparables à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs.

Ces mesures financières non définies par les PCGR ont été incluses dans le présent rapport de gestion, puisque ce sont des mesures utilisées par la direction pour l'aider à évaluer les résultats d'exploitation de la Société par rapport à ses attentes et à comparer ses résultats avec ceux d'autres sociétés dans l'industrie pharmaceutique de détail. La direction est d'avis que les mesures financières non définies par les PCGR l'aident à cibler les tendances sous-jacentes en matière d'exploitation.

Ces mesures financières non définies par les PCGR, notamment le BAIIA, le BAIIA après ajustement, la marge du BAIIA et la marge du BAIIA après ajustement, sont aussi des mesures communes utilisées par les investisseurs, les analystes financiers et les agences de notation. Ces groupes peuvent utiliser le BAIIA, le BAIIA après ajustement, la marge du BAIIA, la marge du BAIIA après ajustement et d'autres mesures financières non définies par les PCGR pour évaluer la Société et déterminer sa capacité à assurer le service de sa dette.